



Source : DIRM

2025

BILAN DE LA QUATRIÈME ANNÉE DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION DU DOCUMENT STRATÉGIQUE DE FAÇADE MÉDITERRANÉE



Sommaire

• Avant propos	5
• Bilan quantitatif	7
• Littoral	11
• Ressources halieutiques et aquaculture	30
• Espaces et espèces emblématiques	37
• Ports et industries nautiques et navales	43
• Eduquer, sensibiliser	52
• Déchets	56





Source : CANVA

Avant-propos

Le Plan d'action du Document stratégique de façade Méditerranée, adopté le 28 avril 2022, comprend 91 actions et 272 sous-actions à mettre en œuvre.

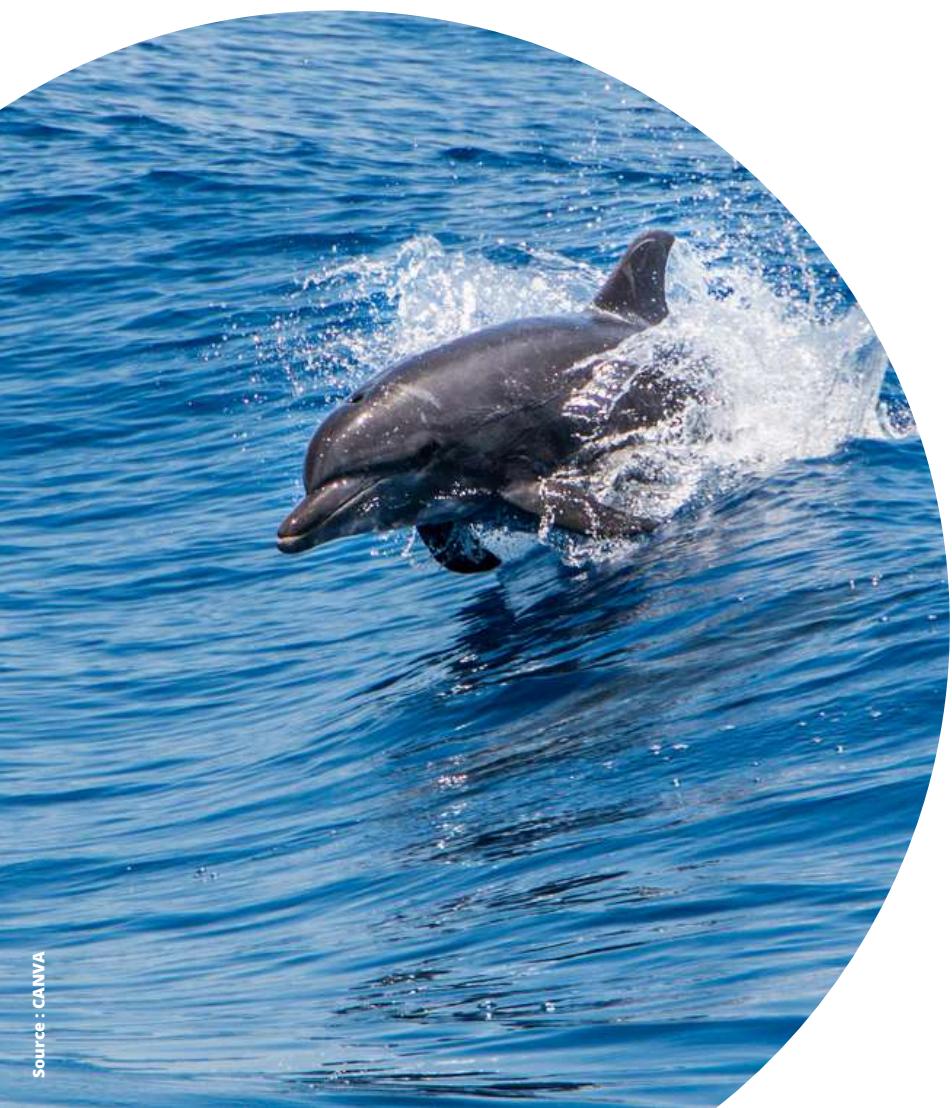
Pour sa quatrième année de mise en œuvre, les éléments synthétisés dans le présent document permettent de partager l'avancée des actions, pour chaque chapitre du Plan d'action.

Cette année a une nouvelle fois été marquée par les travaux de mise à jour de la stratégie de façade maritime du document stratégique de façade, approuvée le 14 novembre 2025.

Pour plus de lisibilité, les informations qui figurent dans le bilan ont été détaillées au niveau des actions et non des sous-actions.

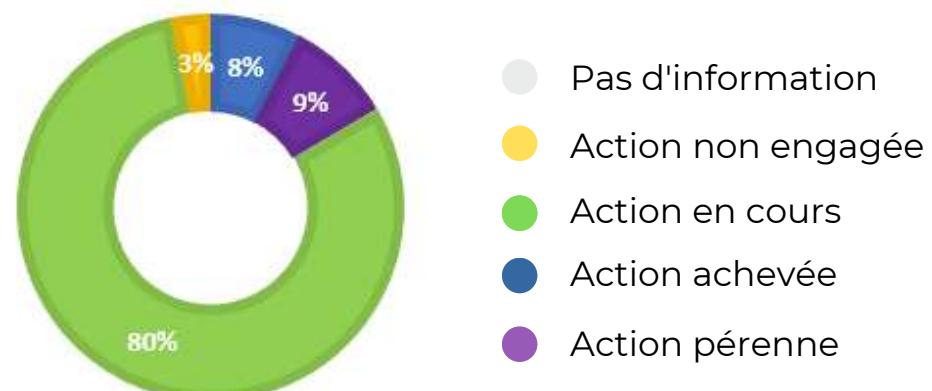
Un code couleur a été appliqué pour permettre d'assurer un suivi de la progression de chaque action.

-     Pas d'information
-     Action non engagée
-    Action en cours
-    Action achevée
-    Action pérenne

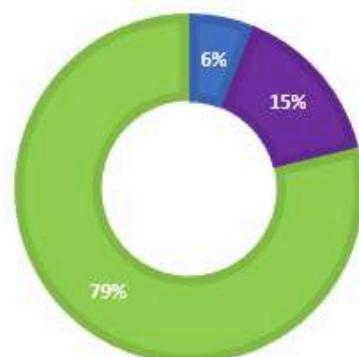


Bilan quantitatif

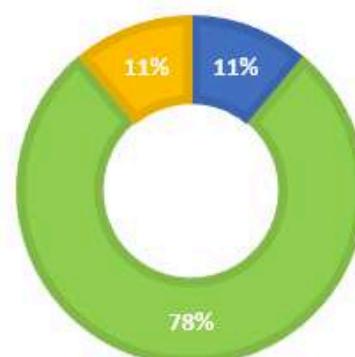
Pour sa quatrième année de mise en œuvre, 80% des actions du plan d'action sont lancées, certaines sont déjà achevées et d'autres sont pérennes.



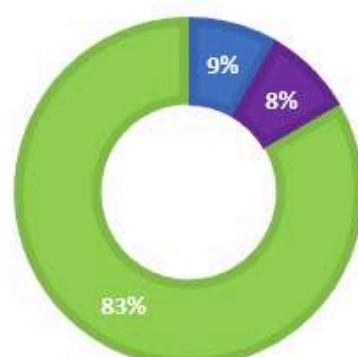
Littoral



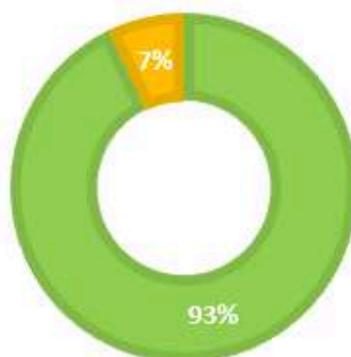
Ressources halieutiques aquaculture



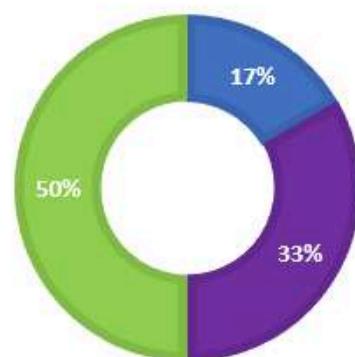
Espaces et espèces emblématiques



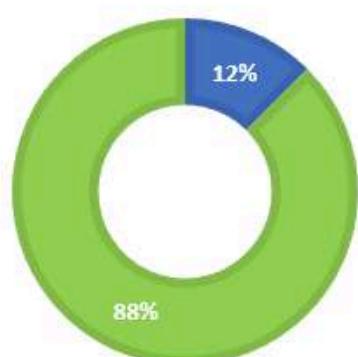
Ports et industries nautiques et navales



Eduquer, sensibiliser



Déchets

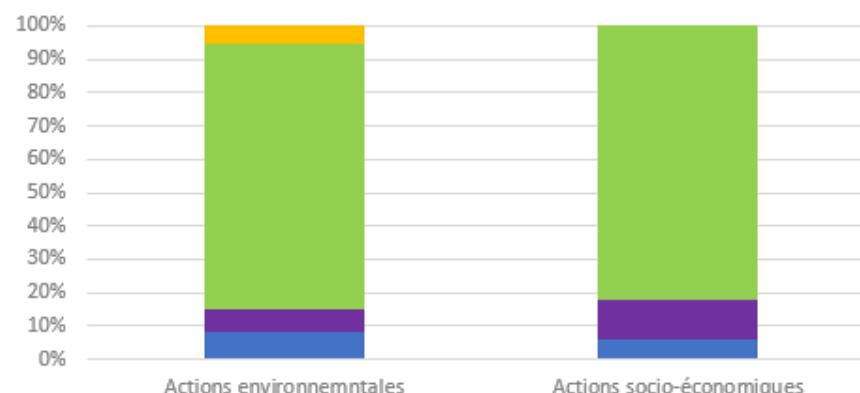


BILAN QUANTITATIF À L'ÉCHELLE DE L'ACTION

Les services en charge de l'élaboration et de la mise en œuvre du DSF, ainsi que l'ensemble des parties prenantes, ont été considérablement mis à contribution ces deux dernières années pour la mise à jour de la stratégie. La mise en œuvre du plan d'action du DSF est alors passée au second plan, un an seulement après son adoption.

Néanmoins, les équipes et acteurs locaux sont restés engagés et se sont tout de même attachés à poursuivre la mise en œuvre du volet opérationnel du DSF.

58 actions environnementales
33 actions socio-économiques



L'analyse montre un état d'engagement des actions homogène et équilibré entre les actions à portée environnementale et celles à portée socio-économique tout comme entre chacune des grandes thématiques : littoral, ressources halieutiques et aquaculture, espaces et espèces emblématiques, ports et industries navales et nautiques, éduquer et sensibiliser, déchets.

Les graphes présentés ci-avant démontrent un engagement des actions très important puisque seules 3% des actions ne sont pas engagées, ce qui concerne 3 actions sur les sujets portuaires/industries navales et nautiques et ressources halieutiques.

**97% DES ACTIONS, SOIT 88 ACTIONS SONT LANCÉES,
DONT CERTAINES ACHEVÉES ET
PÉRENNES (QUI SE POURSUIVENT
DANS LE TEMPS)**

BILAN QUANTITATIF À L'ÉCHELLE DE LA SOUS-ACTION

Pour la première fois un bilan quantitatif a été conduit ce second semestre 2025 à l'échelle de la « sous-action » quatre ans après l'adoption du plan d'action.

Les 91 actions du plan se déclinent en 272 sous-actions. Le pilotage varie entre : administrations centrales (86 sous-actions) et échelon local (186 sous-actions).

Le plan d'action est bien engagé avec 221 sous-actions engagées, achevées ou pérennes (se poursuivent dans le temps), soit un peu plus de 80% des sous-actions. 51 sous actions sont en effet considérées comme achevées à l'échelle de la durée du plan et 44 comme pérennes, soit 35% des sous actions (cf graphes ci-dessous).

Comme au niveau de l'action, l'analyse par thématique montre que l'état d'engagement est assez homogène quelque soit la thématique avec une mise en œuvre des actions multithématisques et équilibrée qui se situe entre 74% et 96% selon les thématiques. L'état d'achèvement est quant à lui plus variable et oscille entre 19% et 56%.

Ces chiffres témoignent du bon niveau d'engagement à mi-parcours du plan d'action mais ne reflètent pas de l'état d'avancement de chaque sous-action ou des efforts qu'il reste à conduire avant leur achèvement.

	NOMBRE SOUS ACTIONS	ETAT D'ENGAGEMENT sous-actions en cours, achevées et pérennes	ETAT D'ACHÈVEMENT sous-actions achevées et pérennes
LITTORAL	99	84%	36%
RESSOURCES HALIEUTIQUES	53	74%	42%
ESPACES ET ESPÈCES EMBLÉMATIQUES	35	88%	44%
INDUSTRIES NAUTIQUES, NAVALES ET PORTUAIRES	43	74%	23%
EDUQUER, FORMER, SENSIBILISER	16	81%	56%
DÉCHETS	26	96%	19%





Chapitre 1

LITTORAL

1. UN LITTORAL ATTRACTIF ET SOLIDAIRE ; DES ACTIVITÉS DURABLES

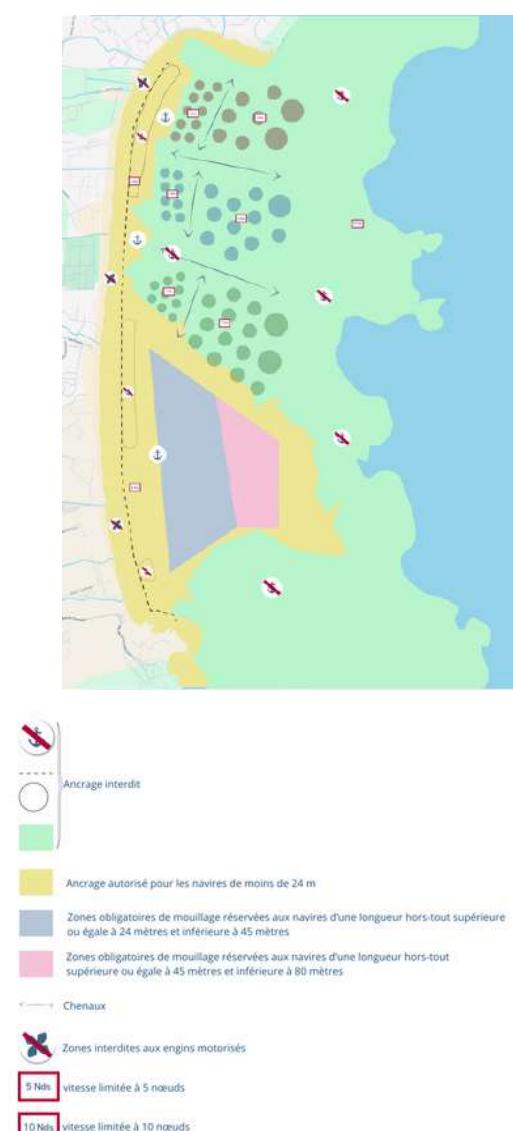
Mettre en œuvre la stratégie méditerranéenne de gestion des mouillages des navires

La mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne de gestion des mouillages petite et grande plaisance de 2021 est bien avancée. Aujourd’hui la façade méditerranéenne compte près de 40 zones de mouillages et qu’équipements légers (ZMEL) et la mise en place de zones interdites au mouillage (ZIM) se poursuit.

Parmi les projets mis en service cette année 2025 :

- la ZMEL de la Baie de Pampelonne (Ramatuelle) avec 210 bouées ;
- la ZMEL du Croûton (Antibes) avec 47 bouées ;
- 4 ZIM (Tamaris ; Sausset-les-Pins ; Mornas ; Erevine) au sein du Parc marin de la Côte Bleue.

Plusieurs projets de ZMEL sont en cours sur les communes de : Hyères ; Saint-Tropez ; Six-Fours ; Monacia d'Aullène ; Théoule-sur-mer ; etc.



Plan ZMEL de Pampelonne Mooring. Source Site Ville Ramatuelle

Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de gestion durable de la croisière en Méditerranée

L'édition 2025 de la charte croisière durable en Méditerranée, applicable dès janvier 2026, repose désormais sur 20 engagements renforcés, couvrant 8 thématiques. Elle traite de problématiques allant de la réduction des émissions atmosphériques, de la gestion des déchets, de la collaboration avec les acteurs territoriaux pour améliorer l'empreinte sociale et environnementale de l'activité ou encore de la sensibilisation des passagers.

La nouvelle version de la charte est disponible en téléchargement en version française et anglaise.

Pour le lancement de cette édition, des outils de communication et de sensibilisation ont été réalisés par la DIRM MED en collaboration avec le CPIE Bassin de Thau.

Ces outils sont mis à disposition des partenaires de la charte pour une diffusion à bord des navires et dans les terminaux portuaires, afin de sensibiliser les passagers aux enjeux environnementaux, et plus particulièrement à la fragilité de la biodiversité méditerranéenne.

Trois supports de sensibilisation ont été développés :

- Un film de sensibilisation à la préservation de la Méditerranée ;
- Une affiche pour faciliter l’observation par les passagers des espèces emblématiques ;
- Une exposition photos illustrant la richesse et la fragilité de la biodiversité méditerranéenne.



1. UN LITTORAL ATTRACTIF ET SOLIDAIRE ; DES ACTIVITÉS DURABLES

Décliner la stratégie de gestion durable des sites de plongée de Méditerranée

En 2025, les membres du comité de pilotage de la Stratégie de gestion durable des sites de plongée ont travaillé à la création d'une affiche "J'aime plonger, je maîtrise mon impact". Celle-ci a pour objet d'interroger les pratiquants et de les guider pour réduire l'empreinte carbone de leurs journées de plongée. Elle a notamment vocation à être publiée sur les sites internet des associations, fédérations et clubs de plongée.

En 2025, le COPIL s'est réuni une première fois le 19 mai afin de profiter d'un retour d'expérience de la Métropole Nice Côte d'Azur au sujet de la plongée en aire marine protégée. DUNE à présenter sa stratégie en matière de responsabilité sociétale des entreprises. Le club Le Paradis des Bulles a présenté les résultats d'une étude relative au bilan carbone d'une journée de plongée.

Le COPIL s'est réuni une seconde fois le 25 novembre afin de présenter le projet GHOSTMED (cartographie des filets fantômes et de la plateforme collaborative). Le club Septentrion environnement y a partagé les résultats de la 1ère édition "Des habitats qui comptent". Enfin, les membres du COPIL ont préparé leur première participation collective au Salon international de la plongée sous-marine qui se tiendra à Paris du 8 au 11 janvier 2026. Le projet de conférence du COPIL a été retenu, sous le thème de "La plongée de demain : réflexion en Méditerranée française".

Renforcer l'encadrement et la réglementation des sports et loisirs de pleine nature affectant les mammifères marins et des activités commerciales d'observation des mammifères marins

Plusieurs projets et mesures réglementaires ont été déployés en Méditerranée:

L'association MIRACETI a achevé le projet MARKER (2020-2023), soutenu par la DIRM. Cette étude pilote a développé des outils d'évaluation des pressions du whale-watching sur les cétacés et mesuré l'efficacité du label HQWW® pour réduire ces impacts en Méditerranée, apportant des indicateurs écologiques et socio-économiques dans l'objectif du rapportage pour la DCSMM.

Les résultats sont disponibles sur le site de l'association MIRACETI:

<https://miraceti.org/rapport-marker-whale-watching-hqww/>



La Préfecture maritime de la Méditerranée, après consultation publique en 2022, a publié en octobre 2023 un arrêté renforçant la protection des mammifères marins: interdiction d'approche à moins de 100m, de poursuite et harcèlement dans les aires marines protégées (AMP) et le sanctuaire

J'AIME PLONGER, alors JE MAITRISE MON IMPACT !

En métropole, une journée de plongée représente en moyenne 42.72 kgCO2eq
(ce qui est un peu mieux qu'une journée au ski (48.9 kgCO2eq) mais qu'on peut encore réduire)



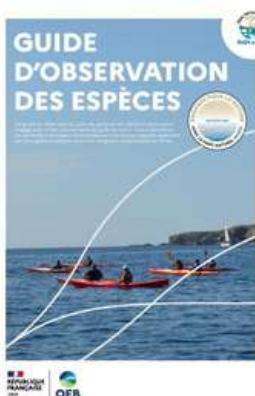
1. UN LITTORAL ATTRACTIF ET SOLIDAIRE ; DES ACTIVITÉS DURABLES

Le Parc naturel marin du golfe du Lion a lancé une charte « Guide d'observation des espèces » destinée à ses partenaires (9 structures de kayak et paddle engagées dans la démarche) pour promouvoir des pratiques respectueuses des mammifères marins, ainsi que des formations en partenariat avec le Groupement ornithologique du Roussillon.

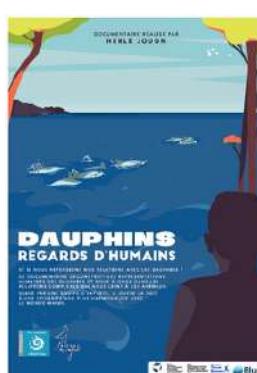
Le Parc prévoit de renforcer cette action, via le recrutement d'un salarié dédié, dans le cadre du projet LIFE Espèces Marines Mobiles.<https://parc-marin-golfe-lion.fr/documentation/guide-dobservation-des-espèces>

En novembre 2025, une session thématique sur les oiseaux avec LPO des Pyrénées-Orientales a été organisée. Cette session était proposée à l'ensemble des personnels des structures de kayak et de paddle, aux loueurs de bateaux engagés dans l'opération Bateau bleu ainsi qu'aux moniteurs et guides de pêche.

Enfin, le Parc national de Port-Cros pilote le documentaire « Dauphins regards d'humains », mené par Charlotte Michel et soutenu par la DIRM, qui analyse les relations complexes entre humains et dauphins dans le sanctuaire Pelagos. Ce documentaire, plusieurs fois primé (notamment au Festival Galathéa et Deauville Green Awards), s'accompagne d'un projet de recherche dont les résultats seront publiés en 2026.



Source : Parc naturel marin



Parc National de Port-Cros

Structurer la pratique des sports et loisirs de nature côtiers et littoraux sur les questions de sensibilité des espèces et des milieux

En Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, la Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports poursuit ses projets : certificat de qualification professionnelle Initiateur voile, module "Compétences Climat", Brevet professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et du Sport Voile Multisupport, formation Brevet d'Initiation à la Mer dans les établissements scolaires et structures nautiques...

En 2024, l'Office français de la biodiversité a assuré plusieurs interventions auprès des Centre de Ressources d'Expertise et de Performance Sportive, notamment celui de Provence-Alpes-Côte-d'Azur, afin de sensibiliser les futurs éducateurs sportifs aux enjeux de préservation du milieu marin.

Poursuivre les efforts pour améliorer la qualité des eaux de baignade sur la façade

La qualité des eaux de baignade sur la façade est globalement en très bon état. En effet, 90 % de la surface des eaux côtières sont de bonne qualité pour la chimie, 82% des eaux de baignade sont d'excellente qualité, 14 % de bonne qualité et 2% de qualité suffisante. Quelques masses d'eau de la façade font exception et sont en qualité insuffisante : L'Arène Grosse à Saint-Raphaël, L'île de Bendor-Plage à Bandol, Gorbio à Menton, Les Vespins, Lansberg et les Flots Bleus à Saint-Laurent-du-Var, l'Huveaune et le Grand Roucas à Marseille, la Marine de Sorbo à Sorbo-Ocagnano, le Pont du Liamone à Coggia et les plages des Lesques à Saint-Cyr-sur-mer.

Améliorer la gestion des banquettes de posidonie sur les plages

A l'échelle de la façade, la DIRM a coordonné un appel à projets en 2023 pour accompagner les collectivités dans la gestion durable des banquettes. La commune de Marseille, qui souhaite expérimenter sur plusieurs plages la technique du "mille-feuilles", a été désignée lauréate. Le projet "GEBPOMA" (GEstion des Banquettes de Posidonie à MARseille) a démarré en 2024. Au Prophète, Borély, Bonneveine et Fortin, la Ville de Marseille expérimente sur trois saisons la technique dite du "mille-feuille" de posidonie.

Dans le cadre du Parlement de la mer Provence-Alpes-Côte d'Azur, un groupe de travail "biodiversité" s'est réuni le 23 septembre 2025 à Beaulieu-sur-mer simultanément à un Educ'Tour sur le thème des banquettes de posidonie.



Plage du prophète à Marseille. Source : DIRM

1. UN LITTORAL ATTRACTIF ET SOLIDAIRE ; DES ACTIVITÉS DURABLES

Accompagner le développement des navettes maritimes

La DIRM a commandé en 2023 une étude au Cerema pour identifier les territoires pertinents pour le développement de navettes maritimes sur la façade.

Les travaux se sont poursuivis en 2025 et ont été marqués par l'étroite association des collectivités - autorités organisatrices de la mobilité (AOM). Deux importantes séances de travail ont marqué l'année 2025 :

- Un comité de pilotage de l'étude élargi aux AOM s'est réuni ce 18 mars à Marseille. Cela a été l'occasion de présenter la méthode développée par le Cerema et les premiers résultats sur les sections opportunes pour le développement de navettes maritimes du quotidien sur la façade. Des ateliers régionaux visant à échanger sur les opportunités de dessertes du quotidien, de sites touristiques, de sites enclavés, etc. se sont également tenus.

- Le Cerema a présenté l'état d'avancement des travaux devant les directeurs Transports des AOM membres du Groupement des Autorités Responsables de Transport (GART) lors d'un colloque dédié au transport maritime et fluvial qui s'est tenu à Sète le 18 septembre 2025.

Les travaux vont se poursuivre en 2026 afin notamment de vérifier si les lignes de navettes maritimes qui ressortent comme opportunes dans l'analyse sont plus avantageuses qu'un service de transport en commun routier ou ferré.



Source : DIRM

Renforcer la coopération territoriale pour participer au déploiement de l'écotourisme sur la façade Méditerranée

Une plateforme de streaming entièrement dédiée à l'écotourisme a été inaugurée en décembre 2024 dans les Alpes-Maritimes. « Breen TV » rassemble un nombre grandissant de vidéos notamment produites et réalisées par des jeunes. Ce dispositif vise à mettre en lumière des femmes et des hommes qui revitalisent nos patrimoines naturels et culturels en y associant populations locales et visiteurs. Avec le soutien de l'association Solidarsport, DéfisMed a invité 10 jeunes à produire une vidéo de 10 minutes témoignant de leurs rencontres et expériences écotouristiques sur le département. Ce programme a été élaboré avec le soutien du service tourisme du département « Attractivité territoriale » du Conseil départemental des Alpes-Maritimes. L'ensemble des vidéos sera visible sur la plateforme Breen TV et sur la chaîne YouTube:

<https://www.youtube.com/@DefisMedYT>



Sur plusieurs territoires et pays a été réalisé le Mois de l'Ecotourisme Euroméditerranéen Territorial (MEET) reposant sur près de 100 portes ouvertes en octobre 2025. Certaines rencontres du MEET ont été filmées par les ambassadeurs et mises à l'honneur sur BREEN TV.

Le BREEN TV Festival est programmé à Cannes les 11 et 12 décembre 2025. Il honora pour la première fois via des Trophées des vidéos réalisées par des jeunes à la découverte d'acteurs de l'écotourisme. Cet événement est organisé avec l'appui de la ville de Cannes et du Palais des Festivals et des Congrès. Il rassemblera également les professionnels du tourisme du département sensibilisés par la question de l'écotourisme. Cette journée sera retransmise sur Internet.

1. UN LITTORAL ATTRACTIF ET SOLIDAIRE ; DES ACTIVITÉS DURABLES



La fédération nationale des offices de tourisme (ADN Tourisme) et les Acteurs du tourisme durable (ATD) ont mis à jour en février 2025 leur guide des démarches de labellisation pour un tourisme durable

<https://www.adn-tourisme.fr/guide-demarches-tourisme-responsable/>

Ce guide a vocation à aider les acteurs à identifier les labels auxquels ils peuvent prétendre et à entreprendre les transitions et démarches nécessaires vers une labellisation.

Du 10 mai 2025 à mi 2027, le CEREMA et l'ANETT (Association Nationale des Élus des Territoires Touristiques) lancent le programme collectif "Mobilité touristique durable". L'objectif de ce programme collectif est de faire émerger et d'accompagner des territoires qui souhaitent adapter leur système de mobilité, afin qu'il réponde mieux aux enjeux touristiques de leur territoire, tout comme aux besoins de mobilité plus quotidiens de leurs habitants.

<https://www.cerema.fr/fr/activites/actions-partenariat/programme-collectif-mobilité-touristique-durable>

En 2025, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a lancé un appel à projets « Sites touristiques exemplaires » (jusqu'au 31/12/2028) :

<https://www.maregionsud.fr/vos-aides/detail/sites-touristiques-exemplaires>

L'objectif est d'accompagner des projets permettant de mieux gérer les flux touristiques au moyen de solutions numériques permettant notamment une meilleure connaissance de ces flux, l'information et la sensibilisation des usagers et la redirection des flux en fonction de l'affluence.

Renforcer un accès durable au littoral, aux plages et aux activités nautiques aux personnes présentant des besoins spécifiques

Plusieurs actions sont menées en région Provence-Alpes-Côte d'Azur :

- la modernisation des structures d'apprentissage pour les sports et loisirs nautiques. : Parmi les travaux réalisés, la mise en accessibilité des installations est un critère d'éligibilité important.
- les travaux et les équipements pour favoriser l'accès à la baignade pour les personnes en situation de handicap.
- les travaux pour faciliter l'accès des installations portuaires et du plan d'eau aux personnes en situation de handicap (dans le cadre de la Charte des ports de plaisance).

Par ailleurs, la Région dispose d'une convention de partenariat avec France Station Nautique qui promeut au travers de son label l'accessibilité des activités nautiques pour les personnes en situation de handicap.



En Région Occitanie, dans le cadre du groupe de travail Parlement de la mer dédié à l'accessibilité, la Région Occitanie s'est associée à l'Union des Villes portuaires d'Occitanie, la Ligue de Voile Occitanie, à l'association Roule Nature et au comité départemental handisport pour développer l'accessibilité au littoral, aux activités nautiques et aux ports de plaisance pour les 4 familles de handicap : déficiences auditive, mentale, motrice et visuelle.

Une enquête sur l'accessibilité des ports de plaisance a été réalisée et a montré la nécessité d'accompagner les gestionnaires de ports de plaisance et bases nautiques sur ce sujet sur l'ensemble du littoral d'Occitanie. Des sessions de formations seront déployées en 2024 adossées à la réalisation d'un guide de l'accueil des personnes en situation de handicap à destination des agents portuaires et bases nautiques.

Des actions de communication ont été réalisées en 2023 avec un questionnaire sur l'accessibilité auprès des gestionnaires de ports de plaisance. Ces actions vont se développer en 2024 avec un « Rendez-Vous du Parlement de la mer ».

1. UN LITTORAL ATTRACTIF ET SOLIDAIRE ; DES ACTIVITÉS DURABLES

Encourager et renforcer l'accès à la pratique, durable ou ponctuelle, des sports nautiques et subaquatiques

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur propose le dispositif Voiles au lycée en partenariat avec la ligue Sud de Voile. Les dispositifs mis en place dans le cadre du Plan voile, perdurent depuis les Jeux Olympiques.

Par ailleurs, une convention de partenariat entre l'Union des Villes portuaires et la Ligue de voile Occitanie a été signée en 2024 pour développer des actions communes entre les gestionnaires de ports de plaisance et d'écoles de voiles, faciliter la communication sur les services offerts par ces structures (flotte partagée, régates..), proposer des formations, promouvoir la plaisance et les activités nautiques afin de renforcer l'accès à la pratique.

Accompagner l'amélioration des équipements permettant l'accès à la mer pour tous et intégrant l'innovation

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur souhaite apporter son appui à la création et la modernisation des cales de mise à l'eau. En 2023 et 2024 la Région a apporté son aide pour ces équipements sur le lac de Serre-Ponçon en tant qu'outils participants à la résilience du lac face au changement climatique.

La Région Occitanie a réalisé, dans le cadre du groupe de travail du Parlement de la mer, un inventaire des cales de mise à l'eau du littoral en 2023. Outre un inventaire technique, un travail a également été fait sur les types de services attendus et le montant financier à la journée que les usagers seraient susceptibles de payer.

Accompagner la mise en œuvre de la séquence ERC en mer dans le cadre des projets conduisant à artificialiser le milieu marin

Dans le cadre de sa stratégie régionale d'innovation, la Région Occitanie a engagé dès 2023 une action visant à élaborer une méthodologie régionale standardisée d'évaluation des pertes de biodiversité causées par les aménagements côtiers et des gains escomptés par les éventuelles mesures de compensation, en déclinaison de l'approche nationale portée par le Ministère de la transition écologique. L'objectif est de standardiser la démarche d'évaluation de la compensation en mer afin d'aider au choix des projets d'aménagements côtiers et de faciliter l'instruction des autorisations environnementales. Un webinaire de présentation de la démarche a été organisé dans le cadre de la Communauté Régionale Eviter Réduire Compenser en Occitanie le 17 juin. Un webinaire de restitution sera organisé début 2025 et des formations à la prise en main de l'outil suivront.



2. UN LITTORAL RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

Développer une vision stratégique de façade vers le « zéro artificialisation nette »

La façade est engagée depuis le premier cycle du document stratégique de façade dans la limitation de l'artificialisation du littoral et des petits fonds côtiers (objectif et cible chiffrée).

L'objectif de limitation a été renouvelé dans la nouvelle stratégie de façade maritime mais a fait l'objet d'ajustements visant à :

- Supprimer la distinction AMP/hors AMP,
- Afficher une cible en valeur, plus opérationnelle (4.1 km de linéaire côtier et 1.8 ha de petits fonds côtiers à la place du 0.1 %),
- Ajouter une mention pour permettre l'évolution de la cible en cours de cycle, en cas de besoin,
- Préciser le périmètre d'application en retenant côté terre la limite du domaine public maritime, côté mer : 20 m de profondeur et en intégrant les lagunes.

Des travaux, portés par le Cerema Méditerranée, engagés en 2024 pour identifier des sites susceptibles d'être désartificialisés se sont poursuivis. De nombreux entretiens ont été menés avec les gestionnaires du DPM, les gestionnaires d'AMP, etc.

A l'instar des travaux conduits sur la façade Atlantique, la DIRM, accompagnée par le Cerema, prévoit de travailler en 2026 sur une cartographie des espaces où éviter impérativement l'artificialisation.

Toutes ces briques viendront alimenter la future stratégie de façade dédiée à la limitation et à la réduction de l'artificialisation qui est à co-construire en 2026.

Favoriser la connectivité terre-mer au niveau des estuaires et des lagunes en articulation avec ce qui est fait sur la continuité écologique au titre du SDAGE et des PLAGEPOMI

En région Provence-Alpes-Côte d'Azur des études sont en cours, notamment un inventaire des ouvrages hydrauliques en lagunes méditerranéennes incluant la détermination des unités hydrauliques cohérentes associées à chaque ouvrage



©Mathilde Amand, OFB

Recomposer l'espace littoral face au recul du trait de côte



Source : Recomposer l'espace littoral - Martin Etienne pour la DREAL PACA



©Martl
DREAL Provence-Alpe

2. UN LITTORAL RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

Poursuivre la déclinaison territoriale de la stratégie de restauration écologique des habitats naturels en Méditerranée

Sur les territoires envisagés dans la stratégie méditerranéenne de restauration écologique, ont été réalisés les STERE d'Agde, de Marseille et du golfe de Saint Tropez. Le STERE Cap azur est en cours de finalisation ; le STERE des golfs d'Ajaccio et de Lava et du littoral de Thau sont en cours de réalisation ; les STERE Contrat de baie rade de Toulon et Nice Métropole sont en cours de lancement. Un STERE sur le territoire d'Aigues Mortes est en cours de réflexion.

Dans le cadre de la révision en cours de la stratégie méditerranéenne de restauration écologique, les services et opérateurs de l'Etat ont convenu que les STERE, réalisés et en cours, ont bien ciblé les territoires prioritaires. Il apparaît qu'il n'y a plus de nécessité de faire émerger de nouveaux STERE. Les STERE ont bien répondu au manque de schémas sur le milieu marin. Il s'agira pour la prochaine stratégie de changer de paradigme et de s'orienter vers l'identification et le financement d'opérations individuelles.

Plusieurs rapports ont été publiés en 2023, 2024 et 2025 relatifs à la restauration écologique et rédigés par des opérateurs de l'État et des associations. Ils proposent une étude de la sémantique relative au concept de restauration écologique ; des évaluations d'actions de restauration, des lignes directrices pour la restauration active de l'herbier de posidonie et des recommandations aux décideurs :

IZOMARE, Inventaire des Zones Marines nécessitant des Actions de Restauration Écologique et du paysage, Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, 2023.

https://medtrix.fr/wp-content/uploads/2023/12/Rapport_final_IZOMARE_23062023.pdf

Lignes directrices pour la restauration active de Posidonia oceanica, OFB, 2024

<https://www.alliance-posidonia.fr/pdfs/50/fr-guidelines-for-posidonia-oceanica-restoration-2pdf-e7.pdf>

Pour une restauration effective en mer et en milieux côtiers en Méditerranée française, WWF, 2024 :

<https://www.wwf.fr/sites/default/files/doc-2024-10/WWF%202023%20-%20Rapport%20Restauration%20Ecologique%20en%20Mer%20Méditerranée.pdf>

Note technique sur la restauration des habitats benthiques en milieu marin côtier, OFB, 2024

<https://www.life-marha.fr/node/428>

La restauration écologique en mer : analyse sémantique, concepts associés et stratégies d'intervention, PatriNat, février 2024

<https://www.patrinat.fr/fr/actualites/cadrage-conceptuel-sur-la-restauration-ecologique-en-mer-7268>



©Septentrion environnement

Identifier, maintenir et restaurer les habitats médiolittoraux et les habitats fonctionnels des oiseaux marins dégradés et/ou exposés à la compression des habitats littoraux

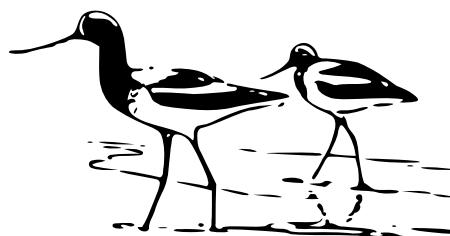
La Direction de l'Eau et de la Biodiversité a mandaté le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) pour réaliser le travail de cartographie des zones fonctionnelles pour les oiseaux marins. Le lancement du projet a eu lieu le 17 avril 2023. La méthodologie a été validée début 2024 par le comité de pilotage qui a statué sur : la couche "zones humides", les données existantes, les zones fonctionnelles pour la représentation cartographique (zone de reproduction et d'hivernage) ainsi que sur la liste des espèces à retenir (95 espèces).

L'étude « Cartographie des zones fonctionnelles des oiseaux marins et côtiers en France métropolitaine » a été publiée en mai 2025 :

https://www.researchgate.net/publication/393515353_Cartographie_des_zones_fonctionnelles_des_oiseaux_marins_et_cotiers_en_France_metropolitaine

Les données cartographiques sont à retrouver ici :

https://umap.openstreetmap.fr/fr/map/zones-fonctionnelles-littorales-des-oiseaux-marins_1130226#10/43.4874/4.2325



2. UN LITTORAL RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

Renforcer la prise en compte des habitats benthiques dans les autorisations en mer

La cartographie évolutive des habitats benthiques est en construction par l'OFB et Sorbonne Université. Il s'agit du projet Carthab qui vise à développer une méthode et un outil de traitement de données opérationnels permettant de produire une cartographie exhaustive des habitats benthiques couvrant l'ensemble de la ZEE française métropolitaine, intégrant l'ensemble des sources de données les plus récentes (dont MARHA par exemple) et qui puisse être rejoués de façon semi-automatique et régulière pour prendre en compte la mise à jour et l'évolution des données. Ces travaux se poursuivent dans le cadre de l'action T4.2.6 du Life Biodiv France.



Pour mémoire, la DIRM avait coordonné en 2022 un appel à projets "Caractérisation et fonctionnement des habitats de substrats meubles". Ces projets ont été restitués à l'occasion d'une journée d'étude dédiée aux habitats de substrats meubles qui s'est déroulée à Montpellier le 30 septembre. 90 personnes étaient réunies pour partager la connaissance scientifique et les mesures de protection, gestion et restauration propres à ces habitats. Si les habitats rocheux et les herbiers, notamment de Posidonie, sont bien connus en Méditerranée, les fonds meubles ont été tenus à l'écart des grands programmes d'étude et de gestion du milieu marin. Pourtant, on le sait aujourd'hui, ils abritent une biodiversité exceptionnelle, des ressources halieutiques essentielles et assurent des services écosystémiques importants. Tous les participants ont unanimement souligné l'importance de ces fonds meubles et la nécessité de les considérer dorénavant avec une attention bien méritée.



©STARESO

Assurer une veille et des actions de lutte contre les espèces introduites et domestiques sur les sites de reproduction des oiseaux marins



Le projet « Plan de lutte contre les espèces invasives impactant les oiseaux marins de Corse », porté par l'initiative PIM avec l'accompagnement de l'OFB, a mené une étude de faisabilité et l'éradication du Rat noir sur l'île de Gargalu et l'îlot Garganellu, en coopération avec la Réserve de Scandola, l'OEC et le Parc naturel régional de Corse. L'état des lieux initial a permis de cibler les actions: une opération pilote de dératisation a été menée avec succès en septembre 2023. Sur Gargalu, le contrôle de la population vise à augmenter le succès reproducteur de la colonie de puffins, tandis que sur l'îlot voisin de Garganellu, désormais dératifié, devient un refuge favorable à l'installation de nouveaux couples. Le suivi de la reproduction des puffins de Scopoli permettra d'évaluer les bénéfices sur le long terme.

En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la feuille de route se poursuit avec les Parcs nationaux des Calanques et de Port Cros, qui envisagent ou conduisent des actions similaires (dératisation sur Tiboulen, projets à Riou, Bagaud, la Gabinière). PIM a proposé son expertise et a appuyé les gestionnaires de l'île de Saint-Honorat (juin 2024).

Par ailleurs, des mesures de compensation des fermes éoliennes sont engagées en Occitanie par la création de nouveaux îlots de reproduction et en Provence-Alpes-Côte d'Azur avec des opérations de dératisation et de "défélisation" (Porquerolles).

2. UN LITTORAL RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

Renforcer la prise en compte de la sensibilité des espèces (oiseaux marins, mammifères marins et tortues) aux dérangements dans les autorisations en mer et dans la réglementation locale

En 2025, la protection de la reproduction des balbuzards-pêcheurs se poursuit en Corse. Afin d'assurer la reproduction de cette espèce protégée, la préfecture maritime de la Méditerranée a publié, comme chaque année, un arrêté interdisant temporairement la navigation et le mouillage aux abords des nids de balbuzards-pêcheurs situés sur la façade occidentale de la Corse.

La diminution du succès de reproduction observée depuis l'année 2012 sur le site Natura 2000 Calvi - Cargèse implique la mise en place de mesures de protection. À ce titre, le nouvel arrêté pris par le préfet maritime de la Méditerranée le 29 avril 2025 instaure 13 zones d'interdiction à la navigation, au mouillage, à l'arrêt des navires et à la plongée sous-marine du 1er mai au 31 juillet 2025 autour des nids de balbuzards pêcheurs, afin de garantir la quiétude des individus lors de leur période de reproduction. En effet, le balbuzard-pêcheur (*Pandion haliaetus*) est une espèce en danger inscrite sur la liste rouge de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et bénéficie de ce fait d'un statut d'espèce protégée.

Le 2 mai 2025, une opération de contrôles en mer visant à sensibiliser les usagers au respect de cette réglementation a été organisée par la Direction de la mer et du littoral de Corse (DMLC). Lors de cette opération coordonnée, trois navires de la DMLC avec à leur bord des agents de la DMLC, de la Gendarmerie maritime d'Ajaccio et de la Gendarmerie départementale de Haute-Corse (Brigade nautique côtière de Bastia) ont patrouillé dans la réserve naturelle de Scandola et dans le secteur allant de Calvi à Cargèse. À cette occasion, une douzaine de navires professionnels de transport de passagers en mer, une trentaine de plaisanciers, un club de plongée, ainsi que l'ensemble des loueurs de navires présents à Porto ont été sensibilisés aux zones couvertes par l'arrêté préfectoral et avertis de cette réglementation.

Arrêté n°095/2025 réglementant la navigation et l'arrêt des navires ainsi que la plongée sous-marine du 1er mai au 31 juillet 2025 aux abords des nids de balbuzards-pêcheurs situés sur la façade occidentale de la Corse au droit du littoral des communes de Calenzana, Galéria, Osani et Piana.



©Jean-Louis Vallée

2. UN LITTORAL RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

Accompagner les démarches contractuelles de gestion du domaine public maritime sur la façade, en tenant compte de l'ensemble des objectifs stratégiques du DSF

Les renouvellements de concessions de plage intègrent systématiquement des considérations environnementales comme : la réduction de la surface occupée, la désartificialisation et la renaturation, l'interdiction d'éclairage en direction de la mer, des prescriptions en matière de nettoyage raisonné des plages, les pontes de tortues, etc.



Améliorer la gestion des espèces non indigènes marines

L'action d'identification des espèces non indigènes (ENI) marines prioritaires, conduite régulièrement par l'OFB et l'UMS PatriNat, repose sur la mise à jour et la transmission de listes d'espèces lors de chaque révision des deux arrêtés de février 2018 relatif à la prévention de l'introduction et de la propagation des espèces végétales et animales exotiques envahissantes. Ces listes, réglementant les espèces au niveau national, sont aussi complétées dans le cadre de la Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin (DCSMM) par un inventaire actualisé à chaque évaluation.

L'OFB œuvre également à travers la stratégie nationale Espèces Exotiques Envahissantes (EEE, 2017) via des actions de prévention et de communication auprès du grand public, des gestionnaires d'aires protégées, des professionnels et des usagers. Cette stratégie inclut :

- l'animation nationale du centre de ressources EEE (partenariat OFB – Comité français UICN) offrant bases de données, documents techniques, partages d'expériences, veille réglementaire, formations et supports de communication;
- au niveau local, l'intégration de la sensibilisation et de la surveillance des ENI marines dans les documents de gestion des aires marines protégées (notamment Parc naturels marins, sites Natura 2000 gérés par l'OFB), en lien étroit avec les suivis écologiques menés localement pour identifier les signes avant-coureurs de déséquilibres.

Au niveau régional, des stratégies de gestion ciblées peuvent être mises en œuvre pour des espèces marines spécifiques (en déclinaison de la stratégie nationale sur EEE adoptée en 2017). À ce jour, seul le crabe bleu (*Callinectes sapidus*) est concerné, avec des stratégies régionales adaptées au contexte méditerranéen où cette espèce se développe rapidement. Ces stratégies permettent la coordination des actions de gestion et une réflexion est engagée quant à l'opportunité d'un futur plan national dédié si justifié.

2. UN LITTORAL RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

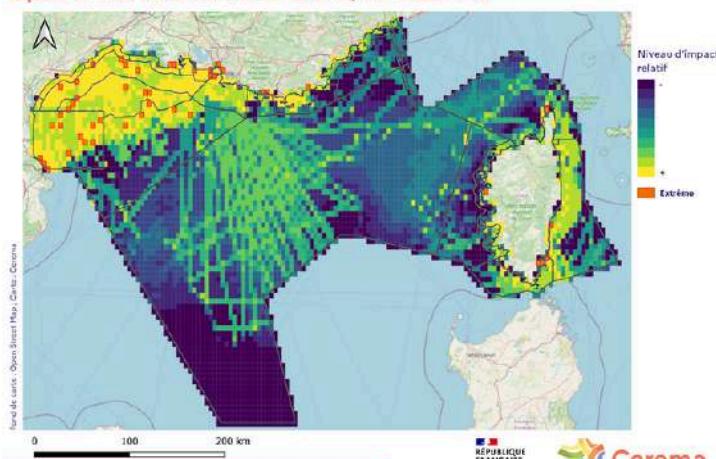
Améliorer la compréhension et la prise en compte des effets cumulés des activités anthropiques et de la capacité de charge écologique

Le Cerema, avec le soutien financier de la DIRM, a réalisé en 2025 une étude visant à évaluer les impacts cumulés des activités humaines sur les écosystèmes marins (habitats, mammifères marins, oiseaux, poissons, tortues) de la façade méditerranéenne. Cette évaluation est menée grâce à l'adaptation de l'outil CarpeDiem, développé par l'OFB depuis 2016, qui permet de combiner spatialement des données d'activités, de pressions et de sensibilités écologiques afin de produire des cartes de risques et des analyses statistiques par secteurs et compartiments de biodiversité.

Un travail important a porté sur la construction de matrices activités-pressions et pressions-sensibilités, en combinant plusieurs sources. Une matrice additionnelle a été produite avec l'appui d'experts pour mieux caractériser l'intensité réelle des pressions. Les résultats se déclinent en plus de 500 livrables (cartes et graphiques), incluant effets cumulés totaux et par compartiment (habitats, poissons, mammifères, oiseaux, tortues). Les analyses montrent que la pêche professionnelle et la navigation sont les principales contributrices aux impacts cumulés. Des points chauds apparaissent dans les zones portuaires, ainsi que le long des routes maritimes. Le rapport sera livré fin 2025-début 2026.

Plusieurs limites demeurent : lacunes de données (petite pêche, loisirs, habitats profonds), absence de prise en compte de la diffusion spatiale et temporelle des pressions, impossibilité de modéliser synergies/antagonismes.... Ce travail constitue néanmoins une première étape structurante vers l'intégration des impacts cumulés dans la planification maritime.

Impacts cumulés des activités humaines en façade Méditerranée



Structurer la formation des services de l'État et des collectivités territoriales à la prise en compte des objectifs environnementaux dans leurs missions

Concernant la formation des services de l'État, la DIRM anime - en partenariat avec le CVRH - un club métier des services instructeurs mer et littoral de la façade qui permet de partager les pratiques et stratégies d'instruction et d'accompagner la prise en main des objectifs du DSF. Le club s'est réuni deux fois en 2025 : une première fois sur la limitation de l'artificialisation et une seconde fois sur la prise en main de la nouvelle stratégie de façade maritime. Nouveauté 2025 : les services en charge de la planification et de l'urbanisme dans les DDTM et DDT (SCoT, PLU, etc.) sont désormais intégrés à ce club.



Club des services instructeurs - Jeu de la planification. Source : DIRM

Concernant la formation des agents des collectivités, la DIRM a co-signé début 2024 une convention triennale avec la région Sud/Provence-Alpes-Côte d'Azur et la délégation régionale du CNFPT pour l'organisation de journées d'actualité ou de cycles de formation sur les nombreuses thématiques que recoupe le DSF. Dans ce cadre, deux journées ont été organisées en 2024 :

- La restauration écologique des milieux marins, des opérations pour l'aménagement du territoire,
- La transition énergétique des collectivités littorales de Méditerranée.

Ce sont près de 80 agents de la façade (agents territoriaux, agents des services de l'État ou du secteur privé) qui ont été formés lors de ces deux journées.

3. UN LITTORAL RÉSILIENT FACE AUX RISQUES

Partager une meilleure connaissance des impacts des opérations de réduction de la vulnérabilité des territoires littoraux

La DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur a diffusé en 2025 les résultats d'une étude visant à évaluer l'état des herbiers de posidonie au voisinage des ouvrages maritimes et mettant en avant la nécessité d'actualiser la distance minimale de 10 mètres utilisée jusqu'à présent.

Les résultats montrent sans équivoque des impacts significatifs au-delà de 10 mètres mais en deçà de 20 mètres de distance.

Aucune corrélation n'a été identifiée entre la structure des herbiers et les conditions hydrodynamiques modélisées, indiquant qu'il reste complexe de prédire les impacts indirects des ouvrages côtiers avec un degré de confiance suffisant.

Ces conclusions viennent nourrir l'actualisation en cours du guide RAMOGÉ sur la préservation et la conservation des herbiers de posidonie.

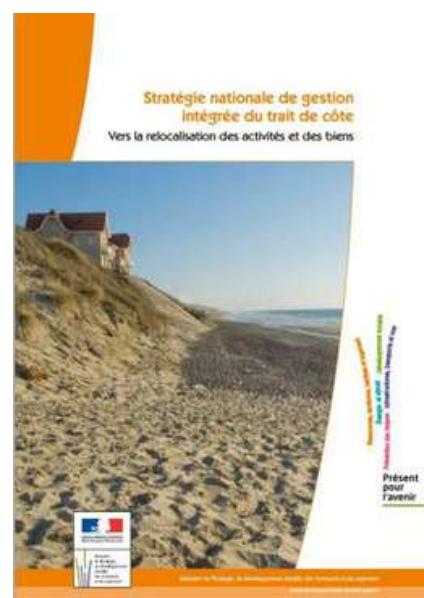
L'étude peut être téléchargée sur le site internet de la DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur : <https://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/preservation-des-herbiers-de-posidonie-a-proximite-a16267.html>



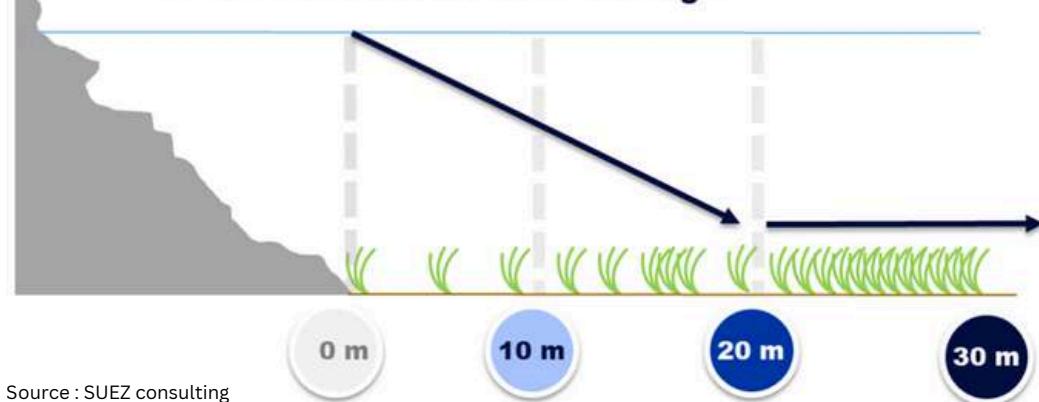
Source : SUEZ consulting

Décliner la stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte et en assurer le suivi

La nouvelle stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte (SNGITC) 2025-2030 a été élaborée et concertée au cours des derniers mois. La consultation du public s'est clôturée mi-septembre. La publication du décret portant adoption de la stratégie est prévue pour décembre 2025. La déclinaison de cette nouvelle stratégie se fera dès début 2026.



Impacts indirects sur les herbiers de posidonie en fonction de la distance à la digue



Source : SUEZ consulting

3. UN LITTORAL RÉSILIENT FACE AUX RISQUES

Animer et harmoniser le recueil, la bancarisation et l'analyses des données relatives à l'évolution du trait de côte et du littoral

Plusieurs évènements ont ponctué l'année en faveur des données d'observation du littoral, sous l'égide de l'animation du Réseau national des observatoires du trait de côte (RNOTC).

Un webinaire technique a été organisé le 19 mars dans le but d'échanger sur les pratiques de mise à disposition de données téléchargeables par les observatoires et d'identifier les raisons, les freins et les contraintes éventuelles sur la mise à disposition de données téléchargeables. Si la plupart des observatoires valorisent et mettent à disposition leurs données à l'aide de visualiseurs et de catalogues de données, toutes les données sur le trait de côte ne sont en effet pas toujours rendues directement téléchargeables. Les supports des interventions peuvent être téléchargés ici : <https://observatoires-littoral.developpement-durable.gouv.fr/valorisation-des-donnees-vers-une-generalisation-a252.html>

Le Ministère a co-organisé avec Mon littoral Provence-Alpes-Côte d'Azur (Région/DREAL) les 5 et 6 juin derniers une nouvelle édition des journées scientifiques du trait de côte à Marseille. Cette édition avait pour thème « Interface ville-mer : de l'observation aux stratégies d'adaptation du littoral ». La journée de communications a été suivie d'une journée de visites de terrain sur la Côte bleue. Ces journées ont permis de riches échanges sur l'observation, l'évolution prospective et l'adaptation des territoires littoraux urbains dans un contexte de changement climatique. Les enjeux de développement de la connaissance, d'interdisciplinarité et d'engagement dans des trajectoires d'adaptation étaient au cœur des débats.



Source : CNES

Début novembre, le Crige Provence-Alpes-Côte d'Azur a lancé, en partenariat avec l'entreprise i-Sea, une nouvelle dynamique régionale consacrée à la gestion du littoral et à l'usage des données satellitaires, dans le cadre du Programme France 2030 – Bande côtière : démonstration de services innovants (opéré par le CNES). Cette démarche vise à favoriser l'usage des données satellitaires pour la gestion de la bande côtière, au bénéfice des territoires du littoral régional.

Aider les autorités locales à se préparer à faire face à un tsunami en Méditerranée

La probabilité d'une vague de tsunami de plus d'un mètre en Méditerranée dans les 30 prochaines années est proche de 100 %. Suite aux travaux menés entre 2019 et 2023 par l'association Cyprès (Centre d'information pour la prévention des risques majeurs), basée à Martigues (13), dans le cadre d'une convention avec le ministère de l'intérieur (DGSCGC), le Cyprès reste à la disposition des préfectures et des collectivités pour des appuis techniques sur le sujet du risque tsunami.



Source : Signalétique dans la ville de Cannes - David Da Meda (FR TV)

3. UN LITTORAL RÉSILIENT FACE AUX RISQUES

Renforcer les moyens de lutte contre les pollutions accidentnelles en mer et sur le littoral

La DIRM a engagé en 2025 une réflexion avec le Cyprès (Centre d'information pour la prévention des risques majeurs) pour travailler en 2026 à favoriser l'inclusion du volet infra-Polmar dans les plans communaux de sauvegarde des communes du littoral de la façade concernées. Cela passera d'abord par une mise à jour de l'état des lieux mené en 2019 dans le cadre de la mesure opérationnelle 47 du Plan d'action pour le milieu marin.

Capitaliser et diffuser les connaissances relatives à l'éolien flottant offshore et à son impact sur l'environnement, en veillant à un suivi harmonisé des différents projets

Le conseil scientifique de la commission spécialisée éolien s'est réuni deux fois en 2025. Les avis du conseil scientifique sur les protocoles de suivi standardisé produits par l'IFREMER et sur le programme MIGRALION seront rendus à la fin de l'année 2025.

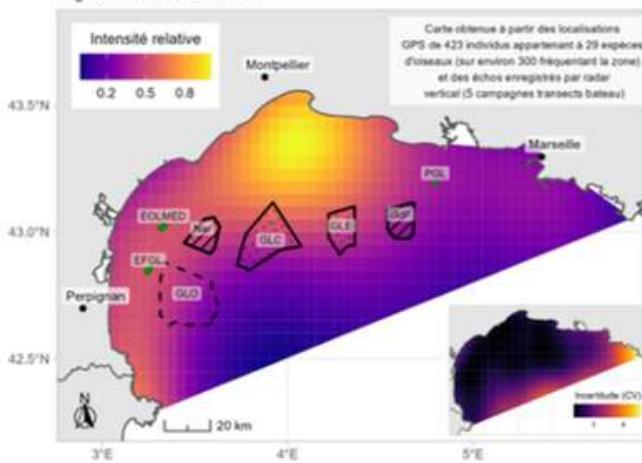
L'étude MIGRALION, programme d'acquisition de connaissance sur l'avifaune marine et migratrice, ainsi que les chiroptères, a été publiée en octobre 2025.

Les rapports sont disponibles sur la base documentaire de l'OFB et accessibles via le site www.eoliennesenmer.fr. Le webinaire de restitution a été présenté par le consortium MIGRALION le 6 novembre 2025.

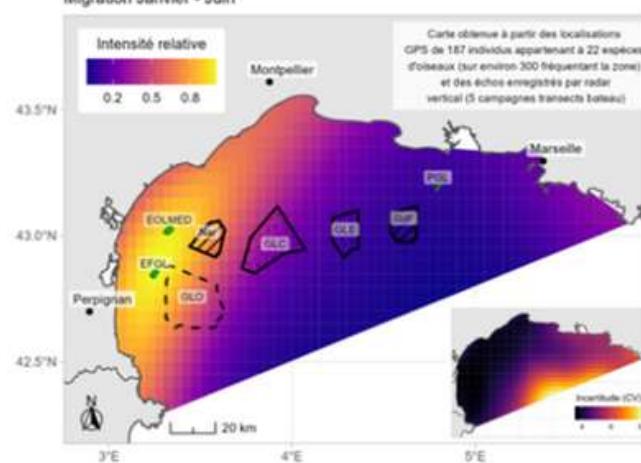
En 2025, l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a engagé la mise en place des premiers fonds « biodiversité - éolien en mer » en Méditerranée et conduit les travaux visant à en préciser la gouvernance. Ces fonds, issus des obligations des lauréats des appels d'offres, visent à préserver et améliorer la connaissance de la biodiversité marine potentiellement impactée, en complément des mesures réglementaires. Pour l'A06, ils représenteront 5 M€, avec un premier versement attendu avant décembre 2025. L'Agence de l'eau structure l'organisation, les modalités de pilotage et l'identification des lacunes de connaissances en vue d'un premier appel à projets en 2026. Une convention tripartite avec la DGEC et les producteurs fixe les conditions d'utilisation des fonds. La gouvernance associe étroitement la commission spécialisée éolien flottant du conseil maritime de façade, son conseil scientifique et un groupe de travail réunissant les services et opérateurs de l'Etat pour définir les priorités, instruire les projets et suivre leur mise en œuvre.

La Direction générale de l'Énergie et du Climat a mis en place un site : eoliennesenmer.fr. Les informations issues des études sur l'état initial de l'environnement en lien avec les 4 zones identifiées dans la décision ministre du 17 mars 2022 auront vocation à être diffusées sur ce portail.

Intensité relative des flux migratoires dans le golfe du Lion
Migration Juillet - Décembre



Intensité relative des flux migratoires dans le golfe du Lion
Migration Janvier - Juin



Modélisation de la spatialisation relative des flux migratoires dans le Golfe de Lion pour quelques espèces de gros oiseaux migrateurs (n'intègrent donc pas les passereaux qui représentent 80% des flux migratoires). Source: Migralion

4. UN LITTORAL AUTONOME GRÂCE AUX ÉNERGIES MARINES RENOUVELABLES

Préfigurer et mettre en place un Observatoire national de l'éolien en mer

L'observatoire national de l'éolien en mer a lancé 32 projets depuis sa création en 2022 dont au moins 4 concernent spécifiquement la Méditerranée (dBLion, CAPDONA, FAMOSA, MODEL CET MED). L'assemblée des parties prenantes du 16 janvier 2025 a été notamment l'occasion de présenter l'état d'avancement de ces différents projets.

Pour la Méditerranée, le programme Migralion (financé avant la création de l'observatoire) est achevé, les rapports ont été mis en ligne sur le site de l'OFB.

Déployer une filière "éolien flottant commercial" compétitive, durable et structurée à l'échelle de la façade Méditerranée

Les lauréats de l'appel d'offres numéro 6 (AO6) ont été désignés le 27 décembre 2024 :

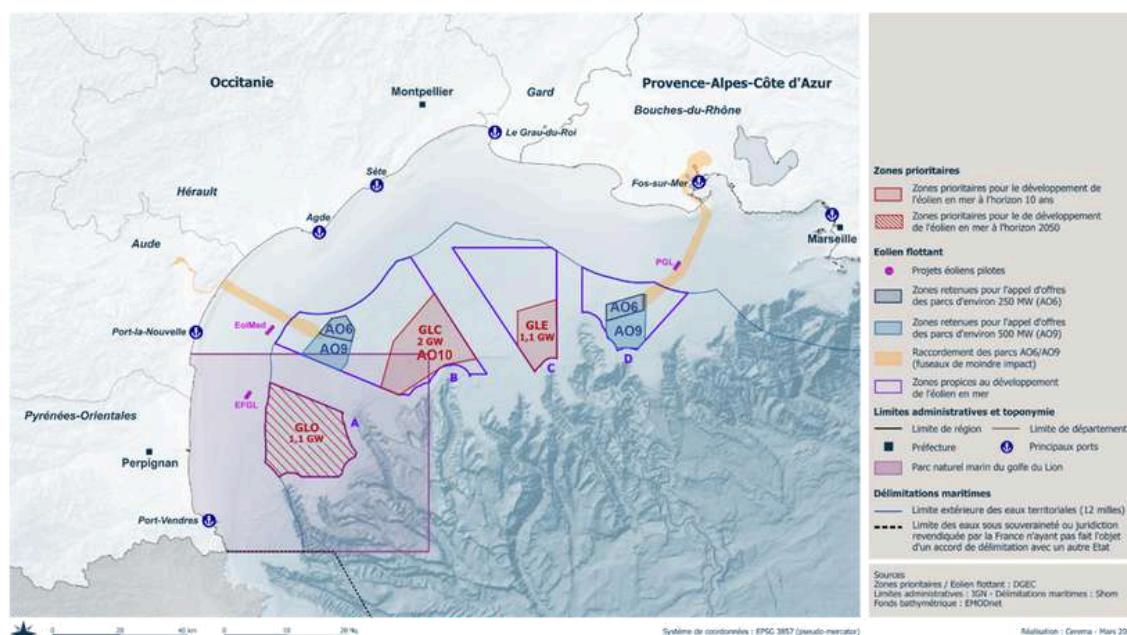
- pour la zone « Narbonnaise Sud-Hérault », le groupement Ocean Winds (Engie / EDPR) et Éolien en Mer Participation a été retenu pour le projet Éoliennes Flottantes d'Occitanie (EFLO);
- pour la zone « Golfe de Fos », la société Éoliennes Méditerranée Grand Large (EDF Power Solutions / Maple Power) a été sélectionnée pour le projet Méditerranée Grand Large.

Par ailleurs, 12 candidats présélectionnés dans le cadre de l'appel public à la concurrence pour la neuvième procédure d'appel d'offre (AO9 qui concerne notamment la Méditerranée) avec la réalisation de deux nouveaux parcs d'environ 500 MW venant en extension des deux premiers parcs prévus dans le cadre de l'AO6, ont participé au dialogue concurrentiel piloté par la DGEC pour aboutir à un cahier des charges final.

Le fuseau de moindre impact du raccordement électrique des parcs commerciaux de la zone « golfe de Fos », porté par RTE, a été validé le 18 décembre 2024 à l'issue de la concertation dite « Fontaine » menée sous l'égide du préfet des Bouches-du-Rhône. RTE a déposé le 6 novembre 2025 son dossier de demande d'autorisations pour le raccordement électrique des parcs commerciaux de la zone « Narbonnaise Sud-Hérault » auprès du préfet de l'Aude.

Le 2 juin 2025, le préfet de la région Occitanie et la présidente de la région Occitanie, ont lancé le comité stratégique de filière d'Occitanie pour l'éolien en mer flottant. Cette instance a vocation à rassembler l'ensemble des acteurs de la filière pour formaliser un cadre stratégique et une vision partagée autour des principaux enjeux de la filière (ports, industrie, emploi, formation, tourisme), avec l'objectif de maximiser les retombées socio-économiques des projets et favoriser leur acceptabilité sur le territoire.

Zones prioritaires de développement de l'éolien en mer



Carte de la planification de l'éolien en Méditerranée. Source: Stratégie Maritime de Façade Méditerranée/Cerema

4. UN LITTORAL AUTONOME GRÂCE AUX ÉNERGIES MARINES RENOUVELABLES

Wind'Occ et Sudéole ont organisé leur journée « filière éolien flottant » respectivement le 2 juin à Port-la-Nouvelle et le 25 novembre à Marseille.

Le port de Port-la-Nouvelle et le GPMM ont déposé leurs dossiers dans le cadre de l'AAP « Infrastructures portuaires métropolitaines pour l'industrie de l'éolien flottant - France 2030 » opéré par l'ADEME.

Le projet MECENE Méditerranée, porté par l'Université de Montpellier en partenariat avec Centrale Marseille, a été lauréat de l'AMI France 2030 « Compétences et métiers d'avenir » avec une subvention de 7 M €, pour développer des modules de formation du niveau bac+3 à bac + 8 pour la filière de l'éolien en mer flottant sur les côtes méditerranéennes.

Après plusieurs années de travaux, la façade Méditerranée a adopté sa nouvelle Stratégie de Façade Maritime (SFM), approuvée par arrêté publié le 14 novembre 2025. Élaborée en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés, cette planification vise à concilier le déploiement de l'éolien en mer en Méditerranée avec la préservation des activités existantes et des écosystèmes marins. Elle intègre trois nouvelles zones prioritaires de développement de l'éolien susceptibles d'accueillir une puissance cumulée de 4,2 GW en sus des deux premiers parcs commerciaux de 750 MW chacun (AO6 et AO9) et des fermes pilotes déjà validés :

- Deux zones sont intégrées dans la cartographie à 10 ans :
 - Une zone située au centre du golfe du Lion (Golfe du Lion Centre) pour un projet d'environ 2GW raccordé à Fos ;
 - Une zone située à l'Est du golfe du Lion (Golfe du Lion Est) pour un projet d'environ 1,1GW ;
- Une zone dans la cartographie à 2050 située au large du Roussillon pour le développement d'un projet d'une puissance indicative d'environ 1,1GW.

Évaluer le potentiel et soutenir le développement de la filière thalassothermie sur la façade Méditerranée

La DIRM a missionné le Cerema dès 2022 pour réaliser une étude sur le potentiel de la thalassothermie en Méditerranée. Les résultats de l'étude ont été présentés le 24 juin 2025, lors des Assises européennes de la transition énergétique à Strasbourg. Cette étude s'est focalisée sur l'ensemble des enjeux environnementaux sensibles et a ciblé le foncier disponible au sein des ports favorables afin de limiter l'artificialisation et réduire l'impact sur l'environnement. Ainsi, des cartes ont été produites indiquant pour chaque port :

- La proximité des herbiers (biocénoses/phanérogames),
- L'existence d'une zone de protection,
- Les facteurs favorables au développement,
- Les besoins de consommation.

L'étude n'a cependant pas été en mesure d'identifier toutes les zones artificialisées du littoral dont les projets de rénovation urbaine pourraient amener à augmenter la part de foncier disponible.



Concept général de la thalassothermie. Source: Association française pour la géothermie, 2020



Assises européennes de la transition énergétique à Strasbourg. Source: DIRM





Source : CANVA

Chapitre 2

RESSOURCES HALIEUTIQUES ET AQUACULTURE

1. PROTÉGER LES ZONES FONCTIONNELLES ET RÉGULER LES PRÉLÈVEMENTS

Renforcer la protection des Zones fonctionnelles halieutiques d'importance (ZFH), notamment par la mise en place de zones de conservation halieutique (ZCH) pilotes sur chaque façade

Une ZFHI est une zone d'importance à protéger. Il s'agit d'une AMP, outil prévu par le code de l'environnement (L334-1 CE). Une connaissance des zones reste à approfondir. En 2016 et 2018 un premier inventaire a été réalisé par d'Agrocampus mais demeure incomplet. En 2023, l'IFREMER et l'OFB ont organisé un séminaire sur cette thématique. Il a permis de recueillir des données sur les nourriceries d'espèces côtières (SAR, saupes...) mais moins de données sur les frayères. L'IFREMER poursuit ses travaux sur cette thématique.

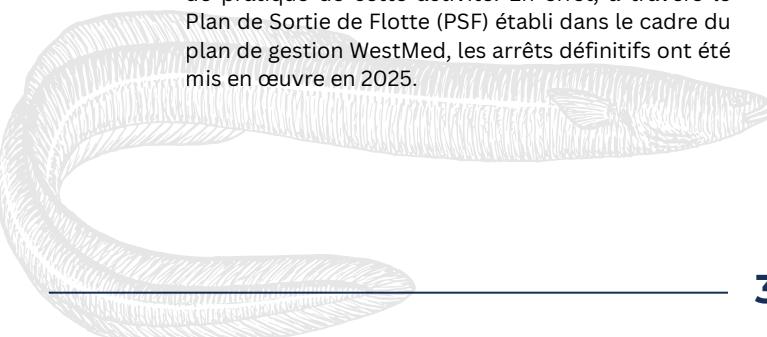
De nouveaux travaux ont été réalisés par l'Ifremer en 2024, pour cartographier les frayères des espèces halieutiques en France métropolitaine <https://archimer.ifremer.fr/doc/00901/101301/>

Les deux projets de ZCH portés par le CRPMEM Corse sont en cours d'instruction : un projet à Bastia et un à Solenzara avec plusieurs objectifs communs pour une durée de 3 à 5 ans. Les dossiers sont en cours d'instruction au niveau des services centraux. Le projet de Palavas n'a pas encore été transmis ; le cantonnement a donc été reconduit.



Réduire l'impact de la pêche au gangui dans les zones d'herbiers de posidonies

La pêche au gangui a longtemps été une pratique dérogatoire au règlement européen CE n° 1967/2006 concernant des mesures de gestion pour l'exploitation durable des ressources halieutiques en Méditerranée. 2024 a été toutefois la dernière année de pratique de cette activité. En effet, à travers le Plan de Sortie de Flotte (PSF) établi dans le cadre du plan de gestion WestMed, les arrêts définitifs ont été mis en œuvre en 2025.



Identifier les stocks d'importance locale prioritaires qui ne sont pas sous gestion communautaire pour lesquels la gestion pourrait être mise en place ou améliorée

Considérant les plans de gestion Medfish, deux arrêtés ont été rédigés en 2023. En mars 2023, le Préfet de Corse a signé l'arrêté portant réglementation de la pêche du denti ou denti commun en Corse : interdiction pour les pêcheurs professionnels et de loisir de pêcher le denti du 15 mars au 15 avril ; taille minimale de capture fixée à 40 cm.

En septembre 2023, le Préfet de région Provence-Alpes-Côte d'Azur a signé l'arrêté portant réglementation de la pêche des oursins dans les départements des Bouches-du-Rhône, du Var et des Alpes-maritimes pour une durée de 3 ans : instauration de quotas de prélèvements pour les pêcheurs de loisir et restrictions calendaires de la pêche des oursins pour les pêcheurs professionnels et de loisir.

Contribuer à une meilleure gestion des prélèvements des espèces fourrages au niveau européen

Élaborer et mettre en œuvre un plan national migrants amphihalins

L'Office français de la biodiversité (OFB) pilote depuis 2020 l'élaboration et la mise en œuvre du Plan national en faveur des migrants amphihalins (PNMA), cofinancé par l'Union européenne. Résultat d'une large co-construction achevée en 2021, le plan approuvé concerne poissons et macrocrustacés amphihalins de métropole et d'outre-mer. Sa labellisation en Plan national d'action (PNA), prévue en 2026 suite à l'avis favorable du Conseil national de protection de la nature (juin 2025), renforcera son ancrage légal et facilitera son financement (mise en place d'un LIFE standard par exemple). En 2025, plusieurs avancées ont été réalisées : recensement des limites maritimes, diagnostic sur des ouvrages bloquant la migration, élaboration d'une méthodologie pour évaluer les zones de frai, et publication d'un guide méthodologique SCIMABIO pour le repeuplement de l'aloise et du saumon. Une boîte à outils de communication est en cours de création. L'analyse des indicateurs de suivi en eau douce se terminera d'ici fin 2025.

Pour 2027, les travaux prévoient d'améliorer la connaissance des zones fonctionnelles marines, quantifier les captures de pêche professionnelle en eau douce, et de produire des guides pour la restauration écologique des cours d'eau.

1. PROTÉGER LES ZONES FONCTIONNELLES ET RÉGULER LES PRÉLÈVEMENTS

Eviter ou réduire les risques d'atteintes à la dynamique de population de espèces amphihalines liées aux captures

Sensibiliser et former les pêcheurs professionnels et de loisir à la reconnaissance et à la prise en charge des élasmodranches susceptibles d'être capturés accidentellement et améliorer la déclaration de ces captures accidentelles

Cette action est envisagée conjointement avec la réduction de l'impact des captures accidentnelles d'élasmodranches. En Juin 2023, la DIRM a signé avec l'association WWF une convention pour élargir à la façade la mise en place de formations de sensibilisation à la problématique des prises accidentnelles (notamment de tortues marines et d'élasmodranches) à destination des pêcheurs professionnels.

Au cours du premier trimestre 2025 ce sont 32 pêcheurs (palangriers et fileyeurs), adhérents des organisations de producteurs : OP SATHOAN et OP du SUD, qui ont suivi ces formations animées par l'ONG grecque iSEA à terre et en mer. Elles permettent d'apporter un contexte scientifique, écologique et réglementaire sur les différentes espèces marines vulnérables, de favoriser les échanges entre professionnels et de comparer les différentes pratiques de pêche. Ces sessions ont permis des démonstrations en direct de manipulation et de remise à l'eau des animaux capturés, afin d'augmenter leur taux de survie.



source: WWF

WWF a réédité en 2024 avec le soutien de la DIRM le « Guide des espèces à destination des pêcheurs responsables », augmenté de nouvelles espèces. Ce guide, largement diffusé auprès des pêcheurs, a pour objectif d'aider les pêcheurs professionnels et reconnaître et identifier les espèces sensibles de Méditerranée qui sont les plus susceptibles d'être capturées ou observées : thonidés ; élasmodranches ; tortues marines ; petits et grands mammifères marins ; oiseaux marins etc. La version numérique du guide est disponible sur le site internet de l'OP SATHOAN : <https://sathoan.fr/guide-des-especes-a-destination-des-pecheurs-responsables/>

Réviser la réglementation relative aux captures d'élasmodranches

Mandaté par le Ministère de la Transition écologique, PatriNat a élaboré et publié en avril 2024, l'Atlas des chondrichtyens de France métropolitaine. L'atlas vise à cartographier la présence et la sensibilité des espèces réglementées. Actuellement, 106 espèces de chondrichtyens (40 raies, 59 requins et 7 chimères) sont présentes de manière régulière ou occasionnelle dans les eaux maritimes de France métropolitaine. Parmi elles, 14 espèces figurent sur la liste rouge de l'IUCN France tandis qu'une majorité (63 espèces) est classée « données insuffisantes ». La protection de ces populations est identifiée comme un enjeu fort bien que le statut de conservation et/ou la distribution spatiale d'une majorité d'espèces ne soit pas ou peu connus faute de données. Pour retrouver l'atlas : <https://mnhn.hal.science/mnhn-04475562>

Le Gouvernement a acté, après une longue concertation avec les professionnels de la pêche, un plan d'action national pour 2024, 2025 et 2026. Dans un premier temps, un arrêté national relatif à la protection des poissons marins (dont les élasmodranches) est en cours d'élaboration.

Élaborer et mettre en oeuvre un plan national d'action (PNA) multi-espèces relatif aux élasmodranches

Un arrêté national relatif à la protection des poissons marins (dont les élasmodranches) est en cours d'élaboration

1. PROTÉGER LES ZONES FONCTIONNELLES ET RÉGULER LES PRÉLÈVEMENTS

Harmoniser et renforcer la réglementation relative à la pêche de loisir et sensibiliser les pêcheurs à sa mise en oeuvre

En 2025, les travaux de stage encadré par la DIRM, sur l'harmonisation et le renforcement de la réglementation relative à la pêche de loisir ont permis la rédaction d'un rapport basé sur une concertation avec les gestionnaires des aires marines protégées, les scientifiques et les fédérations de pêches de loisir en façade. Des leviers de simplification et d'harmonisation de la réglementation à l'échelle de la façade ont pu être soulevés :

- instaurer des quotas uniformes pour répondre à la désuétude du concept d'« assiette familiale » ;
- porter à l'échelle nationale la redéfinition des tailles minimales de captures pour la Méditerranée de manière à respecter davantage les cycles biologiques des espèces dans une perspective de protection de la ressource ;
- généraliser à la façade l'interdiction saisonnière du poulpe déjà existante dans certaines AMP ;
- à l'échelle régionale, uniformiser l'interdiction saisonnière de la pêche aux oursins ;
- élaborer un système de licence et/ou permis de pêche de loisir en mer

En 2026, le travail se poursuivra avec les acteurs en façade afin d'engager concrètement les leviers identifiés.

Assurer les conditions d'une pêche de loisir durable

La évaluation des impacts de la pêche de loisir a été conduite à partir d'une recherche bibliographique, d'une enquête par questionnaire et d'une série d'entretiens, dans le cadre d'une étude confiée au CPIE.

La convergence des efforts de pêche, en tant qu'activité extractive, dans certaines zones et sur certaines espèces marines contribue certainement à impacter la biomasse. Ainsi, sont préconisées les mesures suivantes :

- Une réglementation des engins de pêche et des appâts ;
- Des restrictions de capture dans certaines zones ou à certaines périodes de l'année ;
- Une révision des tailles minimales de capture et l'instauration d'une taille maximale de capture pour les espèces à changement de sexe ;
- La sensibilisation des pêcheurs.

Certains impacts physiques, chimiques et biologiques engendrés comme ceux liés aux hameçons, au phénomène de barotraumatisme, aux capacités extractives des pêcheurs, à la collecte des appâts, à la perturbation de la chaîne tropique, à la pratique de la relâche, à l'abandon et la perte de matériel de pêche, au dérangement de la faune et de l'avifaune et enfin aux antifoulings apparaissent comme non négligeables.

Sur un site pilote, définir et tester de nouveaux outils de décompte des prises et des pêcheurs de loisir

L'outil Catchmachine est une application disponible sur téléphone mobile et en ligne. Elle permet aux pêcheurs de loisir de se déclarer en tant que pêcheur et de déclarer leurs captures. L'application évolue depuis sa mise en service en février 2024 pour répondre aux besoins des gestionnaires et des pêcheurs afin de la rendre encore plus facile d'accès et d'utilisation. Aujourd'hui ce sont 5 AMP qui utilisent l'application Catchmachine : Parc national des Calanques, Parc naturel marin du golfe du Lion, Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agrate, Réserve naturelle marine de Cerbère-Banyuls et Réserve naturelle des Bouches de Bonifacio. En 2026, d'autres aires marines protégées vont rejoindre ce dispositif d'acquisition de connaissances sur la pêche de loisir.

Un important travail de communication et de sensibilisation a été réalisé par les gestionnaires d'AMP notamment grâce à des aides techniques et financières de la DIRM. L'outil Catchmachine est donc aujourd'hui relativement bien pris en main et utilisé par les pêcheurs de loisir. Aujourd'hui, plus de 30 000 pêcheurs de loisir utilisent l'application Catchmachine.



2. ACCOMPAGNER LA PROFESSION ET FAIRE ÉVOLUER LES MODES DE CONSOMMATION

Planifier des zones d'activités aquacoles sur la carte des vocations des façades

Une annexe thématique « aquaculture » a été publiée au sein de la nouvelle stratégie de façade maritime. Elle dresse l'état des lieux des sites de productions aquacoles et rappelle les grands enjeux de la planification aquacole. En 2026, une étude sera lancée par l'administration chargée des cultures marines pour mettre à jour et enrichir les critères actuels de caractérisation des zones propices au développement de l'aquaculture.

En Corse, des groupes de travail ont été mis en place par la Direction de la Mer et du Littoral de Corse avec les administrations compétentes en matière de cultures marines (DDETSP, DRFIP, DREAL), des scientifiques et les professionnels du secteur, afin de dégager des critères régionaux pour définir les nouvelles zones propices. Les résultats ont été transmis à la DGAMPA pour abonder les travaux prévus par l'Ifremer.

Accompagner les procédures d'instruction des demandes d'autorisation d'exploiter les fermes aquacoles

Le projet MOCAA, acronyme de MOdélisation de la Capacité d'Assimilation de l'environnement pour une Aquaculture durable, vise à développer des outils de modélisation et d'aide à la décision. Porté par le laboratoire Adaptation et Adaptabilités des Animaux et des Systèmes (LAAAS) de Palavas-les-Flots et l'UMR Marbec, il doit permettre dans sa version finale d'évaluer l'impact environnemental des fermes marines à terre et en mer, en se basant sur la prédiction de la capacité d'assimilation des rejets d'un site de production aquacole, par les écosystèmes récepteurs.

Le développement de l'aquaculture restauratrice peut quant à elle contribuer à améliorer l'acceptabilité sociale des fermes aquacoles en limitant les impacts négatifs sur le milieu par exemple en associant aux exploitations piscicoles des exploitations ostréicoles pour leur vertu filtrante ou la production d'espèces détritivores (oursins, holothuries).

Des formations sont dispensées chaque année par l'ESPMER aux agents des unités des cultures marines des Délégations à la mer et au littoral des différentes façades.

Afin d'accompagner au mieux les exploitants et nouveaux entrants du secteur des cultures marines, la Corse devrait se doter d'un schéma interdépartemental des structures en 2026.

Accompagner les produits de la pêche et de l'aquaculture vers la certification environnementale et leur valorisation auprès des consommateurs et territoires, locaux et à l'export

La promotion des signes officiels de qualité s'est traduite par le développement de labels identifiables par les consommateurs dans les pêcheries méditerranéennes (écolabel public « Pêche durable » pour certaines pêcheries de navires des OP Sathoan et OP du Sud). La valorisation des productions aquacoles auprès des consommateurs se traduit quant à elle sur le terrain notamment par le développement des actions d'accueil du public dans des lieux de dégustation sur les sites de production.

En matière de valorisation des métiers de la pêche, le Plan de gestion régional de la pêche du corail intervient via une expérimentation visant à finaliser la formation des jeunes corailleurs en les plaçant sous tutorat d'un corailleur plus expérimenté (cf. sous-action 4).



Source : CANVA

2. ACCOMPAGNER LA PROFESSION ET FAIRE ÉVOLUER LES MODES DE CONSOMMATION

Soutenir la multi activité de la pêche et de l'aquaculture durable et développer les filières émergentes de la bioéconomie vers un modèle environnemental et économique stable

La Feuille de route nationale sur la filière algale publiée en février 2025 encourage la production algale, y compris en co-culture. À ce titre, le projet CoCoAlg débutera en 2026 dans le bassin de Thau pour évaluer les bénéfices de la co-culture d'huîtres et d'algues sur la croissance des huîtres. Le projet Interreg AZA4ICE, porté par le Pôle Mer Méditerranée, accélère la transition vers une aquaculture circulaire et inclusive ; la méthodologie C-AZA déployée dans la lagune de Thau doit aboutir à des préconisations afin de favoriser le déploiement de projets d'aquaculture multi-trophique intégrée permettant l'association optimisée de productions sur des sites dotés des meilleures potentialités (environnementales, socio-économiques). Les expérimentations du projet, sur les différents sites européens où il est conduit, feront l'objet d'une présentation en Occitanie au cours du premier semestre 2026.

En matière de diversification d'espèces, le projet Sponge Gardeners (Institut océanographique Paul Ricard, Cypreos, HCMR, financé par GALPA Côte d'Azur et DLAL Feampa) vise à valoriser durablement les éponges pour leur capacité d'épuration. Le projet CamargAqua développe une unité de production de crevettes en système RAS (Recirculating Aquaculture System) en Camargue, tandis que le projet Moules en mer porté par l'OP Conchyliculteurs de Méditerranée explore une exploitation collective mytilicole adaptée au réchauffement climatique.

En respectant les équilibres économiques existants et les besoins des professionnels et des territoires, structurer les modalités et les circuits de consommation des produits de la mer issus de la pêche et de l'aquaculture

La reconnaissance de la SCOP Conchyliculteurs de Méditerranée comme Organisation de Producteurs (OP) en 2025, avec le soutien du FEAMPA, renforce la structuration des circuits de distribution et la valorisation des produits conchyliocoles sur toute la façade méditerranéenne, via son Plan de Production et de Commercialisation. Pour anticiper les crises sanitaires et économiques, le Comité régional de Conchyliculture de Méditerranée pilote l'action « communication sortie de crise et relance de la consommation » (avec le soutien du FEAMPA), visant à promouvoir la conchyliculture méditerranéenne, mieux « vulgariser » le particularisme des écosystèmes et ses aléas, être en capacité d'expliquer les phénomènes naturels et épisodes infectieux conduisant régulièrement à la fermeture de la commercialisation.

Les contrats de filière pêche et pisciculture marine d'Occitanie 2024-2026 et conchylicole Méditerranée 2024-2029 structurent la valorisation en circuits courts, via notamment des projets soutenus par le FEAMPA. Le projet La Mer dans mon assiette (GALPA Côte d'Azur, DLAL FEAMPA, 2025) sensibilise sur les espèces locales et difficiles à valoriser par des ateliers, livres de recettes et implication directe des pêcheurs. En Corse, l'initiative Toque de poissons (CRPMEM, plan de relance) valorise les poissons peu connus auprès du public et de la restauration. Par ailleurs le CRPMEM Corse, avec le Fonds d'intervention maritime, lance une application de vente directe pêcheur-consommateur (mise en service décembre 2025) pour renforcer les liens locaux et dynamiser la commercialisation. Enfin, le CRPMEM Provence-Alpes-Côte d'Azur porte une nouvelle stratégie filière visant à organiser, renforcer et pérenniser la filière régionale, répondant aux besoins professionnels et territoriaux tout en valorisant la production locale et de saison.

2. ACCOMPAGNER LA PROFESSION ET FAIRE ÉVOLUER LES MODES DE CONSOMMATION

Poursuivre et structurer les efforts de recherche et d'innovation pour réduire l'impact environnemental des navires et des engins

Un état des lieux de la transition énergétique des flottes, piloté par la Direction générale des Affaires Maritimes, de la Pêche et de l'Aquaculture (novembre 2025), identifie les projets phares et leviers financiers pour la réduction de l'impact environnemental. Parmi les projets innovants, HYCO (HYbridation d'un Chalutier d'Occitanie, Cépralmar) cherche à hybrider un chalutier mais rencontre des freins financiers dans le contexte réglementaire du plan WestMed II. Le projet HYPEMO (HYbridation d'un PEtit Métier d'Occitanie, Cépralmar, FEAMPA, Région Occitanie, 2025) teste la motorisation hybride sur cinq navires côtiers pour dimensionner des solutions adaptées à la diversité des métiers.



Le lycée maritime de Bastia, grâce au plan France Relance, forme depuis 2024 les futurs marins à la propulsion hydrogène, préfigurant une filière décarbonée.

La Coopérative Maritime Pêcheurs Azuréens mobilise, en lien avec les comités départementaux des pêches et les prud'homies, les pêcheurs professionnels pour capturer des espèces exotiques envahissantes (crabe bleu, poissons lapins, poisson-lion), tester des engins ou techniques adaptés (nasses, casiers, hameçons, filets spécifiques) pour leur capture sélective, et valoriser les captures par des recettes innovantes. Ce projet soutenu via des financements du Fonds vert s'inscrit dans la stratégie nationale biodiversité 2030.

Enfin, le projet FISHWIND porté par l'OP SATHOAN et accompagné par le CEPRALMAR vise à l'adaptation d'engins sélectifs innovants pour concilier pêche et parcs éoliens flottants dans le golfe du Lion. Des essais *in situ* d'équipements de pêche adaptés (casiers à crustacés et/ou nasses, pots à poulpe, palangres de fond calées, filets maillants de fond, petites sennes tournantes coulissantes) ont débuté en 2025 et vont se poursuivre en 2026.



Source : CANVA

Chapitre 3

ESPÈCES ET ESPACES EMBLÉMATIQUES

1. ESPÈCES ET HABITATS FRAGILES OU MÉCONNUS

Renforcer les connaissances relatives à l'état écologique du corail rouge en Méditerranée et assurer, si nécessaire, sa préservation

Tous les 5 ans (2013 ; 2019), le Parc national des calanques et le Parc naturel marin du golfe du Lion (avec la Réserve naturelle nationale de Cerbère-Banyuls) réalisent un état des lieux de l'état de santé du corail rouge en comparant l'état du corail en zones prélevées et zones non prélevées.

En 2025, Septentrion environnement finalise une étude pour le compte du Parc national des Calanques et une autre pour le compte du Parc naturel marin du Golfe du Lion et de la Réserve de Cerbère-Banyuls.

Pour le Parc national des Calanques, l'étude différencie la population de corail rouge en zones superficielles et la population en zones plus profondes, au niveau des têtes de canyons. Ces études sur l'état de santé du corail rouge tendent à montrer l'« effet réserve » : la population de corail rouge se trouve en meilleur état écologique au sein des zones de protection. Hors zones de protection, une grande variation d'états due à une hétérogénéité des pressions sur le corail rouge est observée (prélèvements ; casses accidentelles par les engins de pêche, etc.).

Renforcer la prise en compte de la sensibilité des habitats profonds en Méditerranée

La carte des Ecosystèmes Marins Vulnérables (EMV) de Méditerranée a été produite par l'Ifremer et a été diffusée sur le site web sextant en 2021.

<https://sextant.ifremer.fr/geonetwork/srv/api/records/29d8be72-852b-4f3d-a8a9-5abc0cd3e8fc>

La recommandation CGPM/44/2021/5 instituant la FRA dans le golfe du Lion (sous-zone géographique 7), y interdit la pratique de toute activité de pêche de fond (arts trainants mais aussi arts dormants) :

« En vue de contribuer à la protection des écosystèmes marins vulnérables et des habitats halieutiques essentiels pour les stocks démersaux tels que le merlu européen, tous les navires de pêche professionnels ciblant les stocks démersaux et utilisant des filets remorqués, des palangres de fond et des palangres moyennes, ainsi que des filets de fond, sont interdits dans la zone A ».



Source: STARESO

Réduire l'impact des captures accidentelles de tortues marines par la formation des marins pêcheurs et le maintien d'un réseau adapté de centres de soin

Le maintien du réseau de centres de soin pour les tortues marines s'appuie sur le Réseau Tortues Marines de Méditerranée Française (RTMMF), l'OFB, le MNHN, avec la participation de PatriNat. Une réunion de lancement de la saison de ponte a eu lieu début juin 2025 à Marseille (avec l'OFB et RTMMF) et en Corse avec l'association CARI, coordinatrice locale des échouages. Une réunion de bilan de fin de saison, organisée par PatriNat et l'OFB, s'est tenue en décembre à Marseille (comité d'experts OTM/RTMMF) puis à Sète avec l'ensemble des acteurs du RTMMF (environ 50 participants).

Le volet formation des marins-pêcheurs avance grâce aux sessions « cartes vertes » : en mai 2023 à La Grande Motte (Emergence/MNHN), en avril 2024 en Corse (CARI/MNHN) et en juillet 2024 à La Grande Motte, totalisant 100 participants. Aucune formation n'a eu lieu en 2025 mais l'organisation prévoit de nouvelles sessions en 2026 et 2027.

Identifier et réduire les risques de capture accidentelle pour chacune des espèces d'intérêt communautaire

La LPO porte en France, en collaboration avec l'OFB, du CRPMEM Provence-Alpes-Côte d'Azur et de l'OP du Levant, le projet européen LIFE PanPuffinus! (2020-2025) pour la protection du puffin des Baléares et le puffin Yelkouan, menacés d'extinction en Méditerranée. Le projet poursuit notamment comme objectif de réduire les captures accidentelles d'oiseaux marins dans les pêcheries concernées par la mise en place de tests de dispositifs de réduction des captures (notamment effaroucheurs) et la valorisation des bonnes pratiques de pêche.

1. ESPÈCES ET HABITATS FRAGILES OU MÉCONNUS

Dans le cadre de la dernière phase de ce projet la LPO et ses partenaires de Méditerranée ont organisé une conférence internationale sur la prévention des captures accidentelles d'oiseaux marins les 21 et 22 octobre 2024. Cette conférence a eu pour principal objectif de donner la parole aux premiers concernés, à savoir les pêcheurs des 5 pays concernés (Malte, Grèce, Espagne, Portugal et France), de discuter de leur perception sur la question des captures accidentelles et des solutions concrètes qu'ils envisagent.

Les Analyses risque pêche (ARP) pour les espèces d'intérêt communautaire se poursuivent sous le pilotage technique de l'OFB. Les ateliers avec les pêcheurs ont eu lieu en 2025. Le projet entre dans la phase des tests de dispositifs de réduction du risque de capture pour certaines interactions engins/espèces avec les pêcheurs volontaires. La concertation des mesures à adopter pour réduire les risques sur les interactions identifiées se déroulera en 2027. Les mesures techniques et/ou réglementaires devront être prises fin 2027 afin de respecter les prérogatives européennes.

Développer et mettre en œuvre des outils de gestion et de protection adaptés pour des espèces d'oiseaux marins à enjeu fort à l'échelle de la sous-région marine

Le 11 avril 2024 a eu lieu la 5e édition de l'opération « Attention, on marche sur des œufs ! », lancée par le Conservatoire du littoral, l'OFB, l'ONF, la LPO, Rivages de France et de nombreux partenaires pour sensibiliser les usagers au respect de la faune reproductrice sur les plages françaises. Cette initiative mobilise autour de la cartographie et de la protection des nids, de campagnes d'information et de la surveillance environnementale.

La météo des oiseaux reste active pour informer le public:
<https://www.facebook.com/Meteodesoiseaux/>

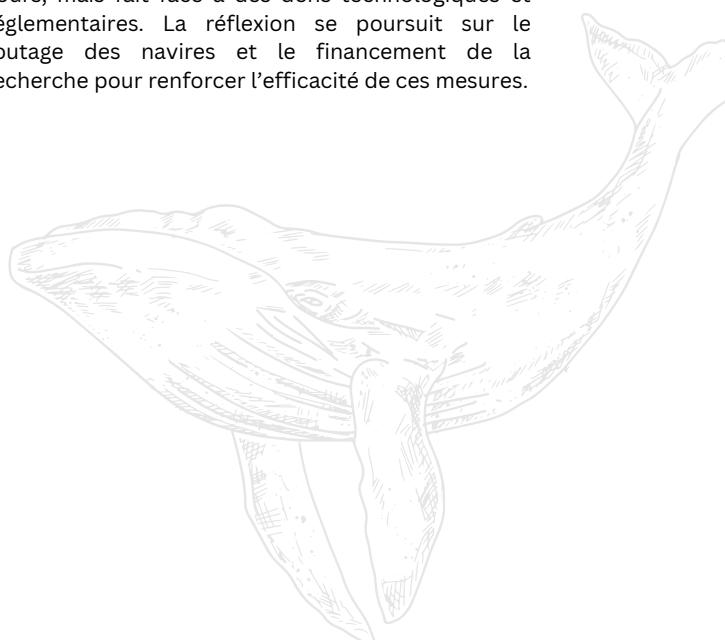


Réduire les risques de collision pour les cétacés à l'échelle de la façade méditerranéenne par la soumission auprès de l'OMI d'une proposition de ZMPV et développer des méthodes de localisation automatique en temps réel pour améliorer l'efficacité et l'utilisation de REPCET

L'adoption en juillet 2023 par le Comité de la protection du milieu marin de l'OMI d'une zone maritime particulièrement vulnérable (ZMPV) en Méditerranée Nord Occidentale, incluant le sanctuaire Pelagos, marque une avancée majeure en faveur de la réduction des collisions entre navires et cétacés. Cette proposition, portée conjointement par la France, l'Italie, Monaco et l'Espagne, a reçu un fort soutien international. La ZMPV, hautement fréquentée par navires et cétacés, a été reconnue comme vulnérable aux collisions.

Quatre mesures volontaires ont été adoptées: navigation prudente à 10-13 noeuds, maintien d'une distance de sécurité vis-à-vis des grands cétacés, communication des positions des cétacés observés et signalement de toute collision aux autorités compétentes, avec transmission à la Commission Baleinière Internationale. La mise en œuvre de ces mesures débutera en janvier 2024, avec la poursuite de la coopération technique entre pays partenaires pour l'amélioration de la collecte de données, le développement de technologies de mitigation des risques.

Le développement de dispositifs de localisation automatique des cétacés utilisables de nuit est en cours, mais fait face à des défis technologiques et réglementaires. La réflexion se poursuit sur le routage des navires et le financement de la recherche pour renforcer l'efficacité de ces mesures.



1. ESPÈCES ET HABITATS FRAGILES OU MÉCONNUS

Chaque année, l'association MIRACETI poursuit ses actions de formation en proposant aux compagnies équipées de former leurs nouvelles bordées et/ou de réaliser un recyclage de la formation. La formation proposée porte sur l'utilisation du système REPCET, l'identification et la détection des cétacés, les enjeux liés au transport maritime et les bonnes pratiques à adopter. MIRACETI s'est fixé un objectif de 5 formations par an. En 2024, 4 formations ont été réalisées en Méditerranée et ont permis de former 22 personnels. En 2025, 8 formations ont été réalisées en Méditerranée (et 1 formation aux Antilles) soit 40 personnels formés. Aujourd'hui, un nombre encore important de navires équipés du système REPCET n'ont pas de personnels suffisamment formés à son utilisation.



Formation REPCET. Source Miraceti

Déposer et mettre en œuvre un projet Life « Espèces marines mobiles »

Le projet LIFE Espèces Marines Mobiles (EMM) mis en œuvre depuis 2024 jusqu'en 2030 poursuit l'objectif de réduire les principales causes de mortalité (captures accidentelles, dérangements, pertes et dégradations des habitats fonctionnels) de 23 espèces, dont 5 élasmobranches, 4 mammifères marins, 2 tortues marines et 12 oiseaux, sur les façades métropolitaines. Trois principales causes de mortalité sont ciblées par ce projet :

- la mortalité dans les engins de pêche ;
- les sources de dérangements ;
- les pertes et dégradations des habitats fonctionnels.

Le séminaire de lancement s'est déroulé du 24 au 26 juin 2024 à Camaret-sur-mer.

Depuis août 2024, la création d'un poste de chargé de mission LIFE EMM à la Direction de façade Méditerranée de l'OFM a pour objectif de lancer plusieurs actions majeures : identification d'une trentaine de zones ZPF favorables en Méditerranée, lancement du marché RECUPMED III pour retirer les engins de pêche perdus, études sur le dérangement des oiseaux nicheurs, participation à une opération de dératification sur l'île des Sanguinaires, engagements avec les professionnels pour limiter le dérangement des espèces marines, et coordination des actions sur toute la façade méditerranéenne.

Du 15 octobre au 30 novembre 2025, l'Office français de la biodiversité et ses partenaires ont lancé une grande enquête en ligne « La mer vous inspire, votre avis nous guide » pour faire évoluer les applications et sites web qui ont pour objectif de concilier activités de plein air sur le littoral et en mer et préservation de ces milieux naturels. Cette consultation vise à améliorer *in fine* quatre outils numériques grand public et gratuits : C-monspot, Nav&Co, Météo des oiseaux et Biodiv'Sports.



Séminaire de lancement du LIFE Espèce marines mobiles. Source : Charlotte Dissez / OFB

2. LES SITES ET LES PAYSAGES

Fédérer les réseaux d'observation et de suivi des paysages littoraux et sous-marins

Tous les départements de la façade sont dotés d'un atlas des paysages comprenant un volet dédié aux problématiques paysagères littorales. L'atlas des paysages du département des Alpes-Maritimes est en cours d'actualisation. La région Provence-Alpes-Côte d'Azur est couverte par un observatoire photographique des paysages vus depuis la mer. Des réflexions sont en cours pour étendre cet observatoire aux paysages marins vus depuis la terre. Plusieurs territoires infra-régionaux disposent d'un observatoire photographique des paysages.



Rendre accessible le patrimoine sous-marin au grand public

En octobre 2025, l'institut Septentrion Environnement, aux côtés de Pierre Drap (CNRS), a participé à un projet archéologique majeur porté par l'archéologue sous-marin Luc Long et son équipe en réalisant la modélisation 3D haute résolution de l'épave du Grand Saint-Antoine.



Source: Septentrion Environnement

Le Grand Saint-Antoine est tristement connu pour avoir apporté la peste à Marseille en 1720, entraînant une épidémie dévastatrice décimant la moitié de la population de la ville et plus de 100 000 morts dans toute la Provence. L'épave, dont il ne reste qu'une partie de la coque en bois, a été retrouvée en 1978, calcinée et fragilisée, entre 10 et 18 m de profondeur au nord de l'île Jarre par une association de plongée. Elle est fouillée pour la première fois de 1980 à 1984 par Michel Goury et son équipe de l'association ARHA.

Cette année, sous la direction de l'archéologue Luc Long, et avec le soutien scientifique du DRASSM, de nouvelles fouilles ont été entreprises pour connaître les derniers secrets du navire. Elles visent plus particulièrement à confirmer formellement l'identité du navire, sa période de construction et sa provenance, encore incertaines malgré les fortes présomptions historiques. Il s'agit donc de décrypter son architecture navale, ou encore d'analyser en laboratoire des morceaux de restes de bois du navire, des fragments de céramiques et des restes de cendres prélevés.

Parce qu'un site archéologique est fragile et évolue à chaque intervention, la photogrammétrie s'impose comme un outil de référence pour documenter et analyser précisément un site, garantissant une base de travail neutre et non intrusive. Ici, la photogrammétrie permet d'obtenir des mesures précises et fiables afin de les comparer avec les signatures architecturales de chantiers de construction du XVIIe siècle ou encore permettra à terme, grâce aux procédés de la réalité virtuelle augmentée, de reconstituer la forme complète du navire.

Développer le réseau des zones de protection forte (ZPF) et en renforcer le contrôle

La labellisation de zones en protection forte se poursuit afin d'atteindre l'objectif de 5% de couverture en ZPF d'ici 2027. Une ambition encore plus forte a été donnée par la Ministre lors de l'UNOC 2 à Nice en juin 2025 : l'atteinte d'un objectif intermédiaire de 3,7% de surfaces labellisées dès 2026.

Ces ambitions sont transcrites dans la nouvelle stratégie de façade maritime.

En 2025, la Direction de l'Eau et de la Biodiversité a validé la labellisation de 3 nouvelles ZPF :

- Cantonnement de pêche du Cap d'Ail
- Cœur marin du Parc national de Port-Cros
- Réserve marine de Roquebrune-Cap Martin

3. DIMENSIONNER LES POLITIQUES DE CONTRÔLE À LA RÉALITÉ DES ENJEUX

Deux autres sites ont reçu un avis favorable mais sous réserve de la finalisation des analyses risque pêche habitats et espèces :

- Réserve naturelle marine de Cerbère-Banyuls (sur le périmètre non encore reconnu ZPF)
 - APHN Protection des nids de balbuzards pêcheurs sur la façade occidentale de la Corse

Parmi les zones labellisées ZPF en 2025, on compte également l'arrêté de protection d'habitat naturel n°83/2025 « Herbier à posidonie dans l'anse du Mugel et l'anse du Sec», ZPF labellisée automatiquement.

La version du plan de surveillance et de contrôle de l'environnement marin (PSCEM) qui se termine en 2025 prévoyait au titre des actions prioritaires « le contrôle des activités dans les AMP prioritairement en ZPF ». Le PSCEM 2025-2026 est en cours d'élaboration et il est prévu de lister les ZPF ce qui permettra au CNSP de les identifier et d'avoir des statistiques de contrôle dans ces zones.

Améliorer le dispositif de contrôle de l'environnement marin

Au 26/11/2025 2868 missions de surveillance de l'environnement ont été recensées en Méditerranée. Elles ont donné lieu à 8818 contrôles:

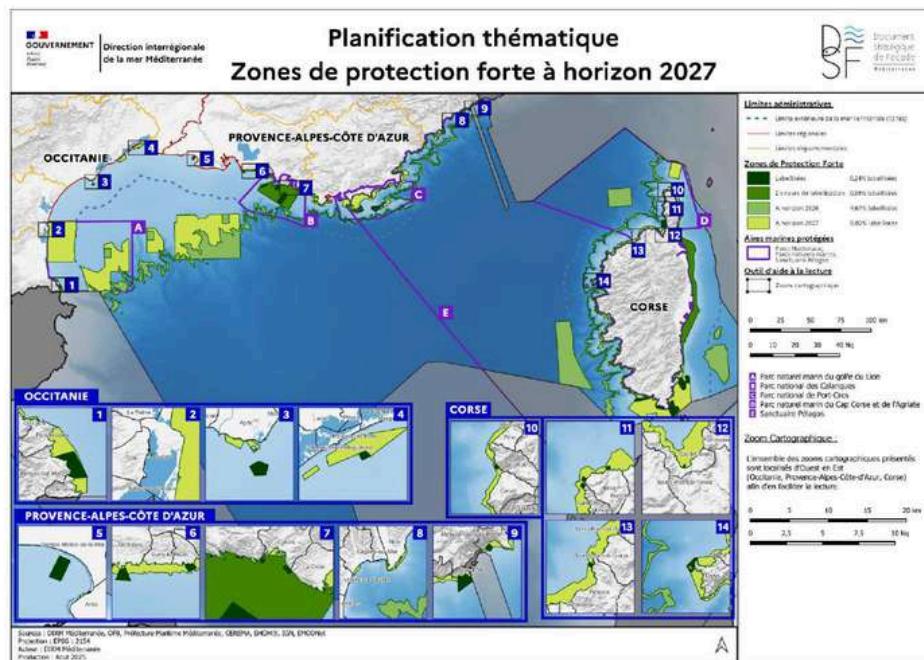
- 2 contrôles carénage sauvage (objectif annuel: 2)
 - 2066 contrôles mouillage individuel (objectif annuel: 200)
 - 706 contrôles mouillage ZMEL (objectif annuel: 20)
 - 37 contrôles relatifs aux travaux en mer (objectif annuel: 6)
 - 80 contrôle relatifs au dérangement d'espèces protégées (objectif annuel: 15)

En 2025, 3,35 % des contrôles réalisés le sont en mission inter services

Afin de renforcer les relations entre les administrations déconcentrées et les services judiciaires, des COLDEN (Comité opérationnel de lutte contre la délinquance environnementale) ont été mis en place. La plupart des DDTM participent au COLDEN de leur département ; la DIRM participe à celui des Bouches-du-Rhône.

Mener une réflexion relative à l'extension des compétences de contrôle des agents opérant dans le réseau d'aires marines protégées au titre des codes des transports et du CRPM

La DIRM a accueilli un stagiaire de l'IRA de Bastia de mai à juin 2025 afin de dresser un état des lieux du droit (code des transports, code de l'environnement, code rural et des pêches maritimes) et des possibilités de mise en œuvre de l'extension des pouvoirs de police pour certains agents. Ce travail servira de base pour conduire les réflexions sur les modalités de mise en place de l'extension de ces moyens de contrôle.





Chapitre 4

PORTS ET INDUSTRIES NAVALES ET NAUTIQUES

1. RÉDUIRE L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE DE CES ACTIVITÉS

Recenser et équiper les aires de carénages, sensibiliser les gestionnaires

Le recensement a été finalisé en 2021. Le CEREMA s'est rapproché des ports identifiés comme prioritaires, pour définir avec eux les équipements à mettre en place.

Pour en savoir plus :

<https://cerema.maps.arcgis.com/apps/webappviewer/index.html?id=5da3f0df570548e68fe2809cb4f477f9>

En avril 2024, le CEREMA a livré une première version de l'étude « Gestion des déchets dans les ports prioritaires », permettant d'identifier les ports à améliorer, validée par des visites sur site. L'étude montre que la majorité des ports disposent d'un plan de réception et traitement des déchets (PRTD), dont la mise à jour et le contenu seront vérifiés suite à une enquête de la DGITM. Le tri sélectif n'est pas toujours proposé, notamment pour les pêcheurs dans les ports mixtes. La collecte des effluents de navires reste incomplète bien qu'indispensable pour limiter les pollutions et les rejets directs dans le milieu naturel. Un projet SIG est prévu pour recenser les PRTD pour chaque port de plaisance, de pêche et de commerce, et informer sur les dispositifs de collecte et initiatives environnementales existantes. Le CEREMA s'est rapproché des ports, identifiés comme prioritaires, pour définir avec eux les équipements à mettre en place.



Source : Neo-Eco

Encourager la réalisation de dragages mutualisés et favoriser la création de filières de valorisation

Le Grand Port Maritime de Marseille-Fos, Voies Navigables de France, la Compagnie Nationale du Rhône et EDF HYDROMED avaient engagé dès 2023 des discussions autour de la valorisation des sédiments, sous l'impulsion du bureau d'études Néo-Eco, en se réunissant dans le Consortium SEDI-MeRS. Les réflexions visant à faire émerger une valorisation systématique des sédiments et déployer une « doctrine de la valorisation » à l'échelle de la façade méditerranéenne se sont poursuivies en 2025. Le projet, soutenu par le Fonds d'Intervention Maritime (FIM), vise pour la façade Méditerranée à répliquer la démarche SEDIMATERIAUX déployée dans les Hauts-de-France. L'ambition est de pouvoirs engager les forces vives du territoire pour faire accélérer le déploiement des filières de valorisation.

Né de cette démarche de grande échelle, le projet SEDI-CRS (Canal du Rhône à Sète) a démarré en novembre 2025. Le Canal du Rhône à Sète est un vrai maillon stratégique du réseau fluvial de l'axe Méditerranée-Rhône-Saône. Toutefois, chaque année, il accumule des milliers de tonnes de sédiments. Aujourd'hui, leur gestion repose surtout sur l'enfoncissement et le clapage : une solution coûteuse, peu durable et qui fragilise la navigabilité. Néo-eco s'engage aux côtés de VNF pour créer un écosystème de R&D pour structurer une doctrine de valorisation autour du Canal et structurer une filière locale de valorisation des sédiments, adossée au transport fluvial. Le projet qui comporte des études logistiques décarbonées, de caractérisation des sédiments, de formulations d'écomatériaux en laboratoire, etc. est subventionné par le FEDER.

Limiter / interdire les rejets des scrubbers à boucle ouverte dans des zones spécifiques

Pour rappel, la France a choisi d'appliquer, à compter du 1er janvier 2022, une interdiction des rejets des eaux de lavage des scrubbers dans la bande littorale des 3 milles nautiques et dans les eaux portuaires.

Cette interdiction fait l'objet de contrôles. Sur les 11 premiers mois de l'année 19 contrôles ont concernés des navires équipés de scrubbers et aucun n'a fait l'objet d'un procès-verbal. Un bilan annuel des contrôles SOx est disponible sur le site internet de la DIRM MED : <https://www.dirm.mediterranee.developpement-durable.gouv.fr/controles-sox-des-navires-r428.html>

1. RÉDUIRE L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE DE CES ACTIVITÉS

Réduire les apports atmosphériques de contaminants liés au transport maritime

La majorité des émissions des navires sont produites lors de la navigation cependant près d'un tiers survient lors des escales, les navires maintenant leurs moteurs en fonctionnement pour assurer leurs besoins énergétiques.

Le règlement UE 2023/1805 AFIR (Alternative Fuels Infrastructure Regulation) vise à accélérer le déploiement d'infrastructures pour les carburants alternatifs dans l'Union Européenne. Un des axes de cette réglementation concerne le raccordement électrique à quai des navires afin de limiter les émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre des navires en escale. L'échéance est fixée à 2030 pour les ports recensés AFIR avec la mise en place d'étapes intermédiaires pour garantir une mise en œuvre progressive.

Tous les ports situés sur le réseau des corridors de transports transeuropéens (RTE-T) doivent se plier à cette réglementation et installer des infrastructures pour raccorder électriquement les navires demandeurs. Ces infrastructures devront couvrir 90% de la demande de 3 types de navires de jauge brute supérieure à 5000 : navires de croisière, porte-conteneurs, ferries (ro-pax).

Au sein du RTE-T, les ports maritimes sont divisés en deux catégories, avec des spécificités de mises en place qui leur sont propres :

- Les ports maritimes du réseau central du RTE-T : doivent se conformer aux exigences AFIR d'ici 2030. Sur la façade méditerranéenne, seul Marseille-Fos fait partie du réseau central. Ces ports ont l'obligation d'ici 2030 de fournir de l'électricité à 90% des navires demandeurs pour les trois catégories de navires concernées.
- Les ports maritimes du réseau global RTE-T : sont concernés par le règlement mais peuvent bénéficier de délais supplémentaires et de solutions d'adaptations. 4 ports sont concernés sur la façade : Port-la-Nouvelle, Sète, Toulon, Nice.

Concernant la croisière, Marseille est le port de la façade accueillant le plus d'escales (624 escales en 2024), un défi d'organisation pour le Grand Port Maritime de Marseille (GPMM). A ce jour, 2 postes de raccordement de grande puissance (16 MW) sont en phase d'installation et un troisième poste est en programmation pour le terminal croisière. La livraison des 2 premiers postes croisière est prévue en 2025.

A Toulon, un poste permettra également de raccorder un navire de croisière. Les travaux de mise en place de branchement à quai de navires sont programmés et en cours également à Sète et à Nice.

Favoriser les démarches contractuelles de meilleure intégration des ports de plaisance et de commerce dans la ville

Porté par l'association PiiCTO, le programme SYRIUS (Synergies Régénératives Industrielles Sud) visant à élaborer une stratégie bas carbone territorialisée de la zone industriello-portuaire de Fos arrive à mi-parcours en 2024.

Les cinq thématiques couvertes sont les suivantes :



Trajectoires de décarbonation et Ecologie Industrielle et Territoriale : Optimiser les ressources par la valorisation et l'optimisation des flux de matières et d'énergie, réduire et valoriser les co-produits industriels dans des boucles d'économie circulaire



Vecteurs énergétiques : Faire évoluer le mix énergétique (énergies renouvelables, hydrogène, biogaz, biomasse, électrification des sites industriels...), maintenir et adapter les infrastructures de stockage et de transport



Captage, valorisation ou stockage du carbone

Faire émerger de nouveaux usages pour revaloriser et stocker massivement les émissions de CO₂ des industries et de la logistique



Optimisation et décarbonation de la logistique

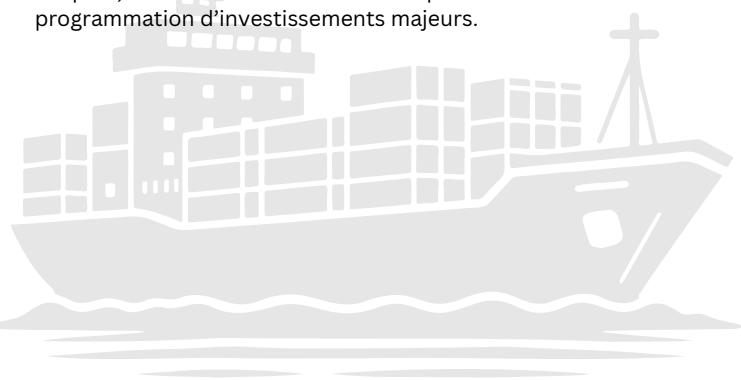
Faire émerger des filières de production de carburants durables sur le territoire, favoriser le report modal, mutualiser les infrastructures et valoriser des circuits courts d'approvisionnement



Développement local et attractivité

Promouvoir et caractériser la résilience territoriale, l'adaptation au changement climatique, l'acceptabilité, l'attractivité, la création de nouveaux emplois et la formation

À partir de 2025, la seconde phase du Programme SYRIUS visera l'accompagnement au déploiement opérationnel des projets interindustriels par la mise en œuvre concrète de synergies entre industriels du territoire, le positionnement sur des guichets de financements adaptés, la conduite d'études complémentaires et la programmation d'investissements majeurs.



2. UN MONDE PORTUAIRE ET INDUSTRIEL ACTEUR DE L'INNOVATION

Collecter les données relatives au bruit impulsif émis dans le cadre d'opérations industrielles et les diffuser

Cette action est déclinée en deux sous-actions spécifiques sous pilotage national. Elle n'a pas été engagée. Cependant, à l'occasion de l'UNOC, la Coalition de Haute Ambition pour un Océan Silencieux, portée par le Panama et le Canada a été lancée. Rejointe par 37 pays dès son lancement, dont la France, il s'agit de la première coalition politique visant à coordonner des actions concrètes contre le bruit sous-marin.

Les travaux du TG Noise se poursuivent, notamment le recensement, la validation et la bancarisation des activités génératrices de bruit impulsif.

Renforcer le rôle du port comme vecteur de valorisation et de transmission des savoir-faire, des enjeux et des innovations maritimes

A l'occasion des journées européennes du patrimoine, plusieurs ports de commerce ont ouvert leurs portes au public, comme à Sète où des visites commentées ont été organisées et des expositions proposées, démarches toujours couronnées d'un important succès.

Le Grand port maritime de Marseille, qui avait engagé dès 2021 des réflexions avec l'Association internationale des villes portuaires (AIVP), a poursuivi en 2023 les actions d'ouverture au public et de valorisation de son héritage. Par ailleurs, le projet de « Port Center », lieu sur la culture portuaire ouvert au public, intègre désormais le projet plus large de rénovation du siège social du port (livraison des travaux prévus en 2026). En 2023, le GPMM a multiplié les occasions d'ouverture et de rencontre avec le public : ce sont près de 15 000 personnes qui ont pu participer à un événement dans l'enceinte portuaire.

Marseille toujours, le Secrétariat d'Etat chargé de la mer, au travers du Fonds d'intervention maritime, et le Préfet de région Provence-Alpes-Côte d'Azur accompagnent financièrement le projet de rénovation de la « consigne sanitaire » située sur le Vieux-Port. Fermée depuis une dizaine d'années, le bâtiment va se transformer en tiers-lieu tourné vers la mer, à sa protection et à ses métiers, avec pour ambition de faire renaître cet édifice emblématique de l'histoire de Marseille. L'association « Marseille, Capitale de la Mer » a ainsi signé une convention d'occupation du bâtiment d'une durée de 10 ans avec le Grand port maritime de Marseille pour mener à bien ce projet ambitieux.



2. UN MONDE PORTUAIRE ET INDUSTRIEL ACTEUR DE L'INNOVATION

Faire progresser la coopération interportuaire sur la base de stratégies communes

Le 27 mars 2025 marque une étape clé pour la transition écologique des ports à passagers en Europe. À Paris, la commission AFNOR a donné son feu vert au référentiel de la certification du projet GREEN Bay. Une norme ambitieuse et concrète, pensée pour transformer durablement les infrastructures portuaires. Porté par la CCI du Var et financé par le programme européen Interreg Marittimo, ce référentiel place la durabilité au cœur des ports du futur.

Contrairement aux approches environnementales classiques, type ISO, GREEN Bay ne transpose pas un cadre générique. Il propose une certification technique développée spécifiquement pour les ports maritimes, fluviaux ou lacustres accueillant des passagers. Le but ? Améliorer l'acceptabilité sociale des ports et leur performance environnementale à travers une norme crédible, indépendante, et adaptée à leurs contraintes concrètes.

Le référentiel s'appuie sur 25 critères pratiques, applicables immédiatement sur le terrain. Parmi eux : réduction du bruit, qualité de l'air mesurée en continu, gestion intelligente des déchets, alimentation électrique à quai, maîtrise de la consommation d'eau... Des actions ciblées, accessibles et lisibles, qui engagent autant les gestionnaires que les usagers.



Le projet repose sur une dynamique partenariale forte, pilotée par la CCI du Var, avec le soutien technique d'AFNOR Normalisation. Une quinzaine d'acteurs y contribuent, parmi lesquels les ports de Corse, Livourne et La Spezia, la Région Sud, IFREMER, Cerema, Qualit'air Corse, ou encore le port de Cherbourg. Ensemble, ils ont élaboré un outil évolutif, conçu pour accompagner dans la durée, les ports dans leur transformation écologique.

Le référentiel GREEN Bay se déploie dans plusieurs ports pilotes, partenaires du projet. Les Ports Rade de Toulon, en première ligne, expérimenteront cette certification innovante dès 2026. Une nouvelle ère s'annonce : celle des ports plus verts, plus silencieux, plus responsables. Le 3 octobre 2025, l'AFNOR et le CEN ont lancé la démarche de déclinaison européenne de la normalisation.

Etendre et pérenniser les démarches de gestion dynamique des places et/ou de la propriété des navires

Face aux mutations du profil du plaisancier, la Fédération des industries nautiques (FIN) a lancé en mai 2025 - avec l'IFOP - une enquête nationale afin de comprendre les nouveaux usages, les nouveaux modes de consommation et les nouvelles attentes des pratiquants. Cette enquête vise à analyser les évolutions sociodémographiques qui impactent la filière et à identifier les opportunités et les freins liés à l'émergence d'une nouvelle génération de pratiquants. Ces transformations appellent notamment à repenser les métiers et les offres traditionnelles. Les premiers enseignements nationaux sont les suivants :

- La discipline compte 16 millions de pratiquants, dont 4 millions de pratiquants réguliers, et 12 millions de pratiquants occasionnels (notamment urbains et de moins de 50 ans) ;
- La location et l'usage partagé sont plébiscités par les moins de 50 ans, en attente de simplicité, d'innovation et de liberté, mais aussi d'une plaisance plus responsable.

En octobre 2025, la DIRM a confié à un groupe d'étudiants de l'IRA de Bastia une mission visant à évaluer et promouvoir les pratiques de gestion dynamique, sans pour autant entraîner une recrudescence des pratiques potentiellement illégales ou engendrant un besoin accru de contrôles. L'étude va se concentrer sur les ports maritimes d'Occitanie, membres de l'UVPO. Après avoir identifié les modes de gestion dynamique ou innovant qui apparaîtraient les plus efficaces, il s'agira d'évaluer si leur mobilisation serait de nature à répondre aux prévisions souhaitées d'occupation des infrastructures portuaires (dans le respect des objectifs de limitation de l'artificialisation du DSF) et aux évolutions des attentes des plaisanciers. Le rapport sera rendu début 2026.

2. UN MONDE PORTUAIRE ET INDUSTRIEL ACTEUR DE L'INNOVATION

Contribuer au dialogue entre l'État et la filière des industries navales et nautiques en matière de soutien à la R&D

Le Comité stratégique de filière (CSF) des Industriels de la mer 2024-2027 a été signé le 28 mars 2024. La signature du contrat de filière a été un moment important et structurant pour la filière des Industriels de la Mer, rassemblée autour de l'État, des fédérations professionnelles représentant plus de 1300 entreprises de toute taille, mais aussi les pôles de compétitivité, les syndicats, les universitaires, sur ce qu'il convient de faire pour structurer cette industrie.

Le Pôle Mer Méditerranée poursuit son rôle de relai au niveau de la façade pour faire connaître aux entreprises l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) annuel du CORIMER, pour aider à la constitution de consortiums de projets et accompagner les candidats dans le montage des dossiers de financement.

Accompagner la transformation numérique des entreprises, de la chaîne de production et des produits des industries navales et nautiques

Anticiper les besoins en compétences et en volumes d'emplois pour renforcer l'attractivité de la filière des industries maritimes

Le BIMer comme outil de promotion des métiers de la mer

L'expérimentation du BIMer en façade est en croissance forte : on constate un doublement du nombre de lauréats entre la session 2023 (plus de 300 lauréats répartis sur les académies de Montpellier, d'Aix-Marseille et de Nice) et la session 2025 (plus de 600 lauréats répartis sur les académies de Montpellier, d'Aix-Marseille, de Nice, de Corse et de Toulouse).

L'État, la Région Occitanie et la Fédération des industries Nautiques se sont réunis avec les entreprises et partenaires du territoire pour le premier comité stratégique de filière Industries et services nautiques Occitanie, lors de l'International Multihull Show à La Grande Motte le 23 avril 2025.

Un an après la signature du contrat de filière, dont l'objectif est d'accompagner les entreprises pour conforter le poids et la dynamique économique de la filière des acteurs du nautisme, un premier bilan des actions engagées a été présenté à travers le témoignage des entreprises et acteurs impliqués. De nombreuses actions ont été lancées en 2025.

Anticiper les besoins en compétences et en volumes d'emplois pour renforcer l'attractivité de la filière des industries maritimes

Pour le volet emploi-formation, les acteurs et entreprises se sont mobilisés tout au long de cette année à travers les différents salons régionaux et salons nautiques pour promouvoir les métiers du nautisme en ciblant les jeunes, les demandeurs d'emplois ainsi que les prescripteurs. L'organisation de « cafés RH » a permis de faire le lien avec les entreprises et apporter des réponses aux questions RH qu'elles se posent.



Source : FIN

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur a engagé en mars 2025 des travaux avec ses partenaires régionaux en faveur de l'élaboration d'un contrat de filière nautisme. La signature du contrat est prévue en 2026.

Par ailleurs, afin d'anticiper l'évolution des besoins en compétences et qualifications de la filière navale, tant civile que militaire, le Pôle Mer Méditerranée a lancé une enquête de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Cette démarche vise à recueillir les besoins actuels et futurs des entreprises du secteur. Les résultats permettront d'alimenter un Forum RH, prévu au premier trimestre 2026, pour accompagner les acteurs de la formation dans l'adaptation ou la création de parcours répondant aux priorités du marché de la filière navale.

2. UN MONDE PORTUAIRE ET INDUSTRIEL ACTEUR DE L'INNOVATION

Déployer la filière de déconstruction des navires de plaisance

Désormais bien identifiée, la filière entame une phase de consolidation et d'accélération, avec un objectif clair : maintenir le rythme de collecte et de traitement, tout en améliorant l'accessibilité du dispositif.

La Feuille de route nationale du nautisme et de la plaisance tout juste adoptée dédie d'ailleurs une action au renforcement et à la pérennisation de la filière, en axant les efforts sur deux volets :

- Renforcer et pérenniser la filière à responsabilité élargie du producteur (REP) bateaux de plaisance hors d'usage
- Soutenir les travaux de la Commission européenne sur l'harmonisation des pratiques de traitement des navires hors d'usage.



Source : Bateau de plaisance à moteur en phase de dépollution dans un centre de traitement agréé par l'APER, juste avant sa déconstruction - Agence Kern, G. Raillard

ZOOM sur l'opération "Tous responsables de notre rade"

Le littoral varois est confronté à une centaine d'échouages par an. Cette situation est causée par l'occupation anarchique du domaine public maritime par des navires souvent mal entretenus ou en fin de vie, abandonnés sur des mouillages sauvages, qui finissent coulés ou échoués sur les côtes après des coups de mer. Ce constat a conduit les services de l'État à engager plusieurs actions depuis 2024 et à porter une opération structurante de nettoyage de la petite rade de Toulon au premier semestre 2025. Menée en concertation avec les collectivités concernées, l'opération a permis d'évacuer : 43 épaves, 200 corps morts illégaux, de nombreux débris.

Pour ces opérations, l'État a débloqué une enveloppe de 642 000€ au titre du Fonds vert, dans le cadre de la stratégie nationale biodiversité 2030.



Source : Epave de l'Optimus en baie de Balaguier, DDTM 83

Dans le cadre du Life Marha, l'OFB a publié en octobre un guide pratique dédié à la gestion des navires hors d'usage (BHU) dans les aires marines protégées. Il a pour vocation d'apporter aux gestionnaires des espaces marins côtiers (gestionnaires d'aires marines protégées mais aussi gestionnaires communaux, gestionnaires portuaires) ainsi qu'aux services instructeurs, un éclairage sur les questions à se poser en cas de nécessité de gestion d'un navire en fin de vie échoué en espace naturel, sur les analyses et diagnostics à engager et sur les démarches administratives à suivre pour que le sujet soit traité de façon optimale.

Retrouvez le guide en téléchargement au lien suivant :
<https://www.life-marha.fr/node/491>



Source : Illustration du guide OFB

2. UN MONDE PORTUAIRE ET INDUSTRIEL ACTEUR DE L'INNOVATION

Dresser au niveau de la façade un bilan régulier de l'économie bleue et favoriser l'adéquation des besoins des acteurs avec les opportunités de recherche

Outre les travaux permanents pilotés par le Carif-Oref Provence-Alpes-Côte d'Azur dans le cadre de sa mission de coordonnateur de l'observatoire méditerranéen des métiers de la mer, l'économie bleue s'est mesurée en 2025 à d'autres échelles et selon d'autres méthodes expérimentées par les partenaires ; cela grâce au soutien du Fonds d'intervention maritime (FIM).

A l'échelle régionale, la région Occitanie poursuit ses travaux engagés depuis 2018 pour caractériser les entreprises et l'emploi de l'économie bleue :

Elle vise :

- à approfondir la connaissance des activités grâce à des analyses statistiques sur la localisation et la nature des emplois.
- à mieux comprendre les besoins en recrutement et les métiers recherchés afin de renforcer la collaboration avec les acteurs et les filières.
- à nourrir la mise en œuvre de politiques régionales ciblant des secteurs clés comme la pêche, l'aquaculture, le nautisme, le naval et les activités portuaires.

Les résultats sont attendus prochainement.

A l'échelle locale, l'étude de la Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur vise à analyser l'impact environnemental et les perspectives de transition durable de la filière maritime dans le territoire maralpin.

Elle cherche notamment à identifier les leviers d'une transition écologique efficace, ainsi qu'à évaluer ses impacts économiques et sociaux pour préparer les entreprises aux enjeux climatiques.

L'étude est disponible en téléchargement au lien suivant :

<https://www.cote-azur.cci.fr/app/uploads/2025/11/synthese-etude-croissance-bleue-A4.pdf>



Source : extraits de l'étude "Croissance bleue 06"





Chapitre 5

ÉDUQUER, SENSIBILISER, FORMER

1. RENDRE LES EMPLOIS MARITIMES PLUS ATTRACTIFS

Favoriser, structurer, coordonner les actions de promotion, de valorisation et de sensibilisation aux formations et emplois des métiers de la mer et accompagner les collectivités

La commission spécialisée en charge de l'emploi et de la formation aux métiers de la mer, pleinement installée dans le paysage institutionnel des instances de façade, a poursuivi ses travaux en 2025. Suite au renouvellement des membres du conseil maritime de façade, la présidence de la commission sera également à renouveler.

Le mandat de la commission vise notamment à rendre plus visibles les métiers de la mer au sein des référentiels et nomenclatures de l'emploi et de la formation. En 2025, un important chantier de rénovation de la nomenclature Rome* (Répertoire opérationnel des métiers et des emplois) a été engagé par les services nationaux de France Travail. La commission spécialisée est associée à ce travail d'envergure nationale pour créer de nouvelles fiches Rome spécifiques aux métiers de la mer. L'observatoire méditerranéen des métiers de la mer (animé par le Carif-Oref PACA), l'Opco Mobilités et Ociapit vont générer/modifier une cinquantaine de fiches métiers directement liées aux activités de la mer, bientôt intégrés dans le Rome 4.0.

*La nomenclature Rome version 4.0 permet l'identification de plus de 2 000 métiers (au lieu de 584 en 2023). Elle est dès à présent principalement utilisée dans les domaines suivants : orientation professionnelle et insertion, gestion de l'emploi et du marché du travail (France Travail), statistiques et études économiques, formation professionnelle.

Créer et animer un observatoire méditerranéen des métiers de la mer

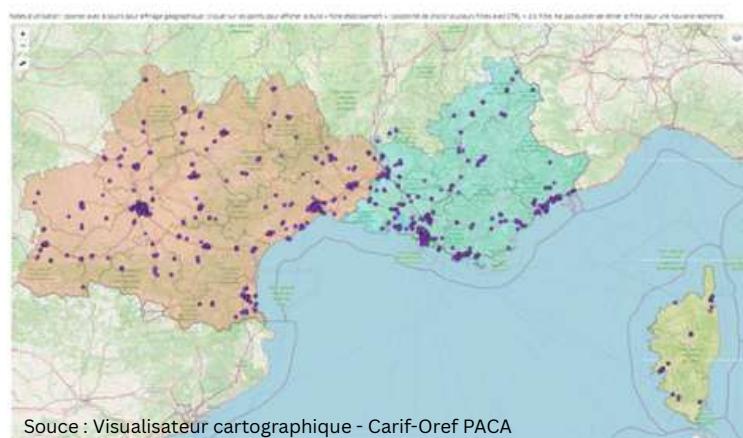
L'année 2025 a été particulièrement marquée par la concrétisation d'un travail d'envergure d'identification des formations menant aux métiers de la mer disponibles en façade. L'observatoire interrégional des métiers de la mer de Méditerranée, animé par le Carif-Oref Provence-Alpes-Côte d'Azur, a mis en ligne une première version de cartographie en début d'année. Pensée comme un outil d'aide à la visualisation de tous les établissements et formations menant aux 116 métiers de la mer identifiés par la commission spécialisée en charge de l'emploi et de la formation du Conseil maritime de façade, elle permettra d'identifier les besoins nouveaux éventuels en formations dans les trois régions de la façade. Cette cartographie met en lumière des particularités régionales mais aussi la complémentarité des 3 régions de la façade et donc le besoin d'adapter les formations aux territoires.

Lien d'accès au visualisateur : <https://media.cariforef.fr/Cartographies/Mer/index.html#/43.421/5.823>

2025 est également l'année de parution d'une deuxième édition du Panorama statistique des métiers de la mer, publié en 2022 sous la direction du Carif-Oref Provence-Alpes-Côte d'Azur, en partenariat avec les Carif-Oref Occitanie et Corse. Alors que la nouvelle Stratégie maritime de façade Méditerranée vient d'être adoptée, ce panorama s'inscrit au cœur de son ambition : développer l'attractivité, la qualification et la variété des emplois de l'économie maritime et littorale. Cette étude statistique permet ainsi d'éclairer le nouveau cycle de la politique maritime intégrée qui s'ouvre.



Cartographie des formations menant aux métiers de la mer



Souce : Visualisateur cartographique - Carif-Oref PACA

L'année 2026 sera décisive pour la recherche d'un nouveau cadre de financement de l'observatoire interrégional des métiers de la mer (dans la perspective de l'échéance du projet FAMEX 2030), dont les travaux, qui illustrent l'ambition collective de dessiner une économie bleue durable, inclusive et innovante, sont appelés à se poursuivre.

2. ÉDUQUER ET SENSIBILISER CHAQUE CATÉGORIE D'USAGERS

Développer le réseau des aires marines éducatives

Les GRAE (Groupe Régionaux Aires Educatives) existent depuis 2018-2019. Les GRAE regroupent la Région, les Académies, l'Office Français de la Biodiversité, la DREAL et l'ARBE.

Une cartographie recouvrant les Aires marines éducatives (AME) et les AMP a été réalisée. Plusieurs AME sont présentes au sein d'AMP :

- AME de l'école des Saintes Maries de la mer présente dans le périmètre du Parc Naturel Régional de Camargue ;
- AME des écoles de Cassis et La Ciotat présentes dans le périmètre du Parc National des Calanques. Les élèves engagés dans le projet d'AME au Mugel sont à l'origine de la proposition de création de l'arrêté de protection des habitats naturels (APHN) du Mugel, labellisé ZPF en 2025.
- Les AME ont été inscrites comme dispositif de sensibilisation à la préservation du milieu marin dans les plans de gestion des AMP.

Le réseau d'AME continue de se déployer. En 2025, nous comptons :

- 24 AME en Occitanie ;
- 47 AME en Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- 21 AME en Corse.

Mettre en place des projets d'éducation à l'environnement marins dans les écoles, collèges et lycées

En 2025, les formations initialement prévues en partenariat avec la DIRM, les rectorats (Aix-Marseille; Nice et Corse) ont évolué pour proposer des « forums pédagogiques » à destination des enseignants du premier et second degré.

Dans ce cadre, deux actions de transfert de connaissances et de sensibilisation ont été organisées avec le CPIE Atelier Bleu pour encourager la mise en œuvre de projets éducatifs autour des enjeux environnementaux liés à la mer et au littoral, à destination des enseignants de l'académie d'Aix-Marseille. Ces actions se sont déclinées en deux temps :

- un webinaire de diffusion de connaissances (le 17 septembre 2025) : présentation du Document Stratégique de Façade, des écosystèmes méditerranéens, des principaux enjeux environnementaux qui les affectent, ainsi que de pistes d'actions concrètes à développer en milieu scolaire. 24 enseignants ont participé au webinaire ;
- un forum pédagogique (le 8 octobre 2025 au collège Virebelle, La Ciotat) : moment d'échanges et de découverte d'outils et de dispositifs pédagogiques "clé en main", en collaboration avec des professionnels de l'éducation à l'environnement et au développement durable.

13 outils pédagogiques ont été présentés par les différentes structures partenaires au projet. 26 enseignants ont participé au forum.

Un forum pédagogique se tiendra pour l'académie de Nice en 2026 avec le soutien du CPIE Iles de Lérins.

Mettre en place des campagnes de sensibilisation coordonnées à l'échelle de la façade adaptées aux différents catégories d'enjeux et d'usagers de la mer et du littoral

La campagne de sensibilisation ÉCO GESTES MEDITERRANÉE, soutenue par la DIRM, s'est poursuivie en 2025 sur l'ensemble de la façade. Cette campagne a pour vocation de sensibiliser les usagers de la mer et en particulier les plaisanciers le long du littoral de la Méditerranée française depuis 2017. ECO GESTES incite à des changements de pratiques en termes de comportements et d'équipements afin de réduire l'impact des usages. Les sujets de la protection de la posidonie ; des mouillages ; des déchets et des applications Nav&Co et Donia sont notamment abordés.

	PACA	OCCITANIE	CORSE
STRUCTURES AMBASSADRICES	17	6	-
JOURS DE SENSIBILISATION	214	95	-
PERSONNES SENSIBILISEES	4958	1570	382
NAVIRES ACCOSTES		402	390
ENTRETIENS REALISES	1774	579	194
PORTS PARTENAIRES	42	23	



Source : forum pédagogique La Ciotat

2. EDUQUER ET SENSIBILISER CHAQUE CATÉGORIE D'USAGERS

L'action à destination des loueurs de bateaux, qui a été initiée en 2024, s'est poursuivie en 2025. L'objectif était de mieux connaître les loueurs de bateaux sur la façade : leur métier ; leur clientèle ; leur niveau de connaissance des enjeux environnementaux et des écogestes. Un questionnaire commun aux trois structures coordinatrices Ecogestes a été élaboré et a servi de support aux échanges.

- En Occitanie, 29 loueurs ont été contactés et 19 loueurs ont reçu de la documentation,
- En Provence-Alpes-Côte d'Azur, 18 loueurs enquêtés dans 10 ports.

De nouvelles vidéos ont été créées grâce à un financement DIRM en 2024 :

- création d'une 8ème vidéo « Je limite mes nuisances sonores » ;
- réalisation de vidéos courtes sur 4 gestes, sur le format teaser, traduites en 4 langues.

En 2025, l'OPERATION BATEAU BLEU a été reconduite, portée par la Fédération des Industries Nautiques. Cette année, l'opération s'est déployée sur de nouvelles AMP en plus du Parc national de Port-Cros et du Parc naturel marin du golfe du Lion: l'AMP Côte agathoise, l'Entente du golfe d'Aigues-Mortes et l'AMP Cap Ferrat.

Désormais, 53 loueurs et 460 bateaux participent à cette démarche collective en faveur d'un nautisme plus respectueux des écosystèmes méditerranéens. Nouveauté en 2025 : la création d'un site internet dédiée à Bateau Bleu <https://www.fin.fr/app/bateau-bleu>

L'opération se poursuivra en 2026.

ALLIANCE POSIDONIA est une démarche innovante car elle associe des acteurs publics, privés et des associations sur la façade méditerranéenne. L'objectif est d'instaurer une dynamique collective forte et visible capable de faire émerger une véritable prise de conscience de la préservation de la posidonie. Depuis 2023, **52 structures** ont rejoint Alliance Posidonia :

- 16 entreprises
- 26 ports de plaisance
- 5 collectivités
- 5 associations

L'alliance s'est à présent dotée d'un site internet: <https://www.alliance-posidonia.fr/>



Journée des partenaires Alliance Posidonia©CPIE Iles de Lérins

En 2025, le collectif Alliance posidonia a organisé :

- en avril une « journée des partenaires » à destination des structures engagées pour partager les retours d'expériences et poursuivre la dynamique collective en faveur de la protection de la posidonie ;
- en juin une conférence consacrée aux engagements des partenaires à l'occasion de l'UNOC à Nice ainsi qu'une table ronde « Herbiers de posidonie : solution naturelle face à l'érosion».

Développer une application intégratrice de la réglementation et des informations liés aux espaces à destination de la navigation de plaisance

L'application mobile Nav&Co est désormais disponible pour tous les usagers de la mer et du littoral.

Depuis 2024, Nav&Co propose un mode « Découverte » afin de découvrir les secrets du patrimoine naturel des alentours. Plus de 2 000 points d'intérêt sont référencés en mer et sur les côtes métropolitaines, corses et guadeloupéennes, grâce au concours des aires marines protégées. L'application incite aux bons gestes à adopter afin de préserver et de protéger la biodiversité.

Enfin, afin de conserver la mémoire de ses navigations, Nav&Co offre un mode « Carnet » qui permet de retrouver les enregistrements de ses tracés relatifs à vos précédentes sorties en mer sur les fonds de cartes du SHOM.





Source: CANVA

Chapitre 6

RÉDUIRE LES DÉCHETS

1. RÉDUIRE L'ARRIVÉE DE DÉCHETS PAR LES BASSINS VERSANTS ET LES AGGLOMÉRATIONS

Prévenir les rejets de déchets en amont des réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales

L'article 83 de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire prévoit la mise en place de contrôles réguliers, par un organisme certifié indépendant, des sites de production, de manipulation et de transport des granulés plastiques industriels (GPI). Le décret d'application a été publié le 18 avril 2021. La pollution des milieux aquatiques par les GPI cadre est suivi par le Cedre (synthèse des connaissances réalisée en 2022, suivi dans le cadre du programme de surveillance DCSMM).

En complément, la Commission européenne a proposé le 16 octobre 2024, un projet de règlement visant à prévenir la pollution par les microplastiques due à la perte de granulés industriels (GPI), au niveau européen. Ce projet va être étudié par le Conseil de l'UE et par le Parlement Européen.

Les articles R.541-102 et R.541-111 à R.541-116 du code de l'environnement précisent la participation des filières REP à la prise en charge des coûts de ramassage et de traitement des déchets sauvages et des mesures de sensibilisation à l'abandon de déchets. Un arrêté, publié au Journal officiel le 10 août 2021, a agréé l'éco-organisme ALCOME afin de récolter les fonds des producteurs de tabacs dans le cadre de la gestion des déchets issus des produits du tabac (ramassage et traitement des mégots).

Lutter contre les déchets dans les réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales

Dans le cadre de son 11ème programme (2019-2024), l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a accompagné 6 projets de dispositifs de lutte contre les macro-déchets pour une totalité de 39 filets installés et de 5000 avaloirs connectés au niveau de la métropole de Marseille. Cela représente un montant d'aide 470 000 €. Deux bilans sont disponibles à ce jour, celui du bassin versant de l'Agouille de la Mar ayant mis en place 21 filets et la métropole de Marseille avec les avaloirs connectés.

Les possibilités de financement de ces dispositifs avec mise en place de suivi pour la mesure des flux réels a été reconduite dans le 12ème programme de l'agence (2025-2030) à un taux d'aide de 50 %.

Identifier les décharges prioritaires et les zones d'accumulation des déchets et les différentes possibilités de financement en vue de leur résorption

L'État a confié au CEREMA le pilotage du programme d'accompagnement des collectivités pour le traitement des décharges et de renaturation des sites (2022-2026).

Dans le cadre du plan d'actions national « Zéro déchet plastique en mer » (2020-2025), le CEREMA a lancé en 2022 un inventaire national des zones d'accumulations de déchets dans et aux abords des cours d'eau. Suite à cette première phase de recensement, plus d'une centaine de signalements de zones d'accumulation de déchets ont été réalisés. Ces informations ont permis de pointer des zones nécessitant des mesures importantes de résorption. A la suite de cette cartographie, le CEREMA a produit une synthèse relative à la cartographie et l'étude du coût de résorption des zones d'accumulation des déchets dans les cours d'eau et sur le littoral.

Lien vers l'outil de recensement des zones d'accumulation des déchets :

[https://survey123.arcgis.com/share/093555c93f3d41469c72d02f010e9948?
portalUrl=https://cartagene.cerema.fr/portal](https://survey123.arcgis.com/share/093555c93f3d41469c72d02f010e9948?portalUrl=https://cartagene.cerema.fr/portal)

Lancé par le Président de la République en 2022, le plan national de résorption des décharges littorales est doté d'un fonds annuel de 30 millions d'euros géré par l'ADEME. Il a pour ambition de résorber les décharges littorales françaises historiques présentant à court terme le plus fort risque de déversement de déchets en mer.

Pour soutenir la mise à niveau des infrastructures d'assainissement et de traitement des déchets, la Banque européenne de reconstruction et de développement a rejoint la Banque européenne d'investissement et les banques de développement française (AFD), allemande (KfW), italienne (CDP), espagnole (ICO) qui ont uni leurs forces dans la plus importante initiative dédiée à la réduction des pollutions plastiques en mer au travers de la Clean Oceans Initiative, portant ainsi leur engagement à un total de 4 Md€ de financement d'ici 2025. La Grèce, l'Italie, la Colombie, la Corée du Sud, la ville de Paris et la région maritime de Grèce centrale ont rejoint l'Engagement mondial pour une nouvelle économie des plastiques, forte de 500 signataires du monde entier dont 250 entreprises.

1. RÉDUIRE L'ARRIVÉE DE DÉCHETS PAR LES BASSINS VERSANTS ET LES AGGLOMÉRATIONS

Sensibiliser, informer, éduquer
sur la pollution des océans par
les déchets



Une quinzaine d'associations œuvrant contre les déchets marins sont soutenues financièrement et sont réunies deux fois par an lors de l'atelier national «déchets marins», et parfois présentes au CFO (Comité français Océan). La DIRM a appuyé l'étude «Plastic origins» de Surfrider (livrée en octobre 2023), qui a cartographié la pollution plastique des fleuves et rivières françaises et européennes pour alerter les élus locaux et proposer des solutions ciblées contre les macro-déchets.

Depuis 2021, la plateforme «Zéro Déchet Sauvage» (ZDS), cofondée par le ministère de la Transition écologique, le MNHN et l'association MerTerre, fédère les réseaux associatifs et facilite la collecte, la caractérisation des déchets sauvages et la sensibilisation citoyenne. Son déploiement, prévu jusqu'en 2025, concerne la France entière et s'appuie notamment sur le partenariat MerTerre-CPIE Bassin de Thau pour étendre l'action vers la région Occitanie et structurer une base de données nationale sur les déchets.



2. RÉDUIRE LES DÉCHETS ISSUS DES ACTIVITÉS MARITIMES

Inciter à la réduction, à la collecte et à la valorisation des déchets d'origine terrestre impactant le littoral et la mer

Une charte « Plages sans déchet plastique » pour des communes littorales éco-exemplaires a été lancée en août 2020 par le Ministère de la transition écologique.

Aujourd’hui ce sont 14 collectivités en Occitanie, 42 collectivités en région Provence-Alpes-Côte d’Azur et 4 en Corse qui ont signé la charte et donc les 15 engagements pour des plages sans déchet plastique qui y sont associés. Ces engagements portent sur la sensibilisation, le ramassage et la prévention.

Voir le témoignage du maire de Saint-Cyr-Sur-Mer : <https://www.youtube.com/watch?v=spP83I3E5PU>

Dans le cadre du développement d'une stratégie de réduction des apports de déchets d'origine fluviale, la DIRM a participé au financement d'une étude pilotée par la fondation Surfrider « Plastic origins ». L'étude a été livrée en octobre 2023. Le projet « Plastic origins » conduit sur 3 ans (2020-2022) a eu pour objectif de cartographier la pollution plastique de fleuves et rivières en France et en Europe et permettre d'identifier les zones les plus touchées par la pollution liée aux macro déchets plastiques afin d'alerter les élus locaux concernés par les zones à risques. L'étude propose ainsi aux élus et acteurs locaux un panel de solutions leur permettant d'engager des initiatives pour réduire la diffusion des déchets à l'échelle de leur commune et de leur agglomération.

<https://www.plasticorigins.eu/>



En Occitanie, un groupe de travail intercriées dédié aux sujets déchets a été constitué depuis décembre 2023 réunissant les 4 criées d'Occitanie, les représentants des pêcheurs, le Cépralmar, la Région, la DIRM. Ce GT a pour objectif de travailler plus en transversalité pêcheurs/criées/collectivités sur l'ensemble des dimensions de gestion des déchets : plan de réception des déchets des navires, pêche passive des déchets, recyclage/valorisation des engins de pêche usagés... En 2024, le GT a permis d'initier une nouvelle collaboration avec la Fondation Ecoalf pour le déploiement du dispositif "Repêchons les océans" aux 4 criées d'Occitanie. Cette nouvelle instance a également permis de faciliter les partages d'expérience entre les acteurs d'Occitanie pour harmoniser leurs pratiques (travail sur une signalétique / communication commune à destination des pêcheurs).

Inciter à la réduction, à la collecte et à la valorisation des déchets issus des activités maritimes

Le contrat de filière pêche et pisciculture marine Occitanie 2024-2026 (CRPMEM Occitanie) consacre une partie de son axe 3 « Modernisation et éco-transition des outils de production » à l'économie circulaire. Il prévoit la mise en place d'une filière de recyclage des engins de pêche, la sensibilisation des professionnels, l'amélioration du traitement des caisses en polystyrène (identification d'alternatives) et la gestion/valorisation des déchets passivement collectés en mer.

En Région Provence-Alpes-Côte d’Azur, le projet Pesca Mira (porté par le Comité départemental des pêches maritimes et des Élevages marins des Alpes Maritimes), avec l’association NaturDive, anime un réseau de pêcheurs “sentinelles” impliqués dans le retrait des filets fantômes et la protection des espèces menacées.

Le projet pilote Valorisation des coproduits halieutiques pour l'alimentation de crevettes bouquets (2025-2026), porté par la Coopérative Maritime Pêcheurs Azuréens et l’Institut Océanographique Paul Ricard, a été sélectionné par le GALPA Côte d’Azur (DLAL FEAMPA) pour recycler les coproduits issus de la pêche et de la transformation (têtes, arêtes, carapaces, chairs résiduelles) en ressource alimentaire pour l'élevage de la crevette bouquet Palaemon serratus, espèce méditerranéenne locale à forte valeur ajoutée.

En Corse, le CRPMEM bénéficie d'une subvention du Fonds Vert 2024 afin de mettre en place une filière pour le recyclage des filets déchets. Aussi, en 2025 le CRPMEM a procédé à la récupération des filets déchets dans l'ensemble des ports de corse. Ces filets devraient être recyclés en matière plastique dans le cadre des différents projets portés par le FabLab (fonderie et imprimante 3D) de la Communauté d'agglomération de Bastia (CAB).

2. RÉDUIRE LES DÉCHETS ISSUS DES ACTIVITÉS MARITIMES

Améliorer la gestion des déchets dans les ports et faciliter la collecte des déchets lorsqu'ils sont pêchés accidentellement

Dans le prolongement des échanges du groupe de travail dédié aux sujets déchets regroupant les quatre criées d'Occitanie, les représentants des pêcheurs, le CEPRALMAR, la Région et la DIRM, la collaboration avec la Fondation Ecoalf a été prolongée avec le déploiement de dispositifs de collecte de pêche passive dans ces places portuaires. Les déchets placés par les pêcheurs dans les bacs mis à disposition sur ces places portuaires, sont pris en charge par la fondation Ecoalf qui assure leur acheminement jusqu'à un centre de tri, dresse une typologie de la pollution identifiée et valorise ces données et ainsi que les déchets collectés.

Les chalutiers corse ont quant à eux été mobilisés, dans le cadre du projet DEMI, pour effectuer des traits de chaluts visant l'étude de déchets en mer, leur nature et leur densité afin d'engager des actions de sensibilisation.

En 2025, la Direction de la Mer et du Littoral de Corse a réalisé un audit sur la mise en place des plans de réception et de traitement des déchets portuaires (PRTD) en Corse et notamment dans les ports de pêche. Certains ports ont en outre bénéficié du Fonds Vert afin de renforcer la qualité environnementale de leurs aires de carénage (Solenzara, île-Rousse, Taverna).

Poursuivre le déploiement de la certification européenne Ports Propres et Ports Propres actifs en biodiversité

En 2024, la certification Port Propre a évolué pour devenir une norme ISO 18725, dite « norme mondiale Ports Propres », seule et unique norme environnementale mondiale spécifique aux ports de plaisance. Ce projet a été initié par l'UPACA avec l'aide d'AFNOR et le soutien du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Le nombre de ports certifiés « Ports propres » s'accroît chaque année. En 2025, 89 ports de la façade sont certifiés (84 en 2024) et 65 sont engagés dans la démarche cette année.

La démarche complémentaire « Ports propres actifs en biodiversité » est également suivie par les ports : 57 sont certifiés (50 en 2024), 10 sont engagés dans la démarche cette année.

En 2025, de nombreux agents des ports ont été formés aux démarches « Port Propre » et « Port Propre Actif en Biodiversité » en façade :

- en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, 4 sessions de formation ont permis de former 64 agents « Ports Propres » et 3 sessions de formation ont permis de formés 48 agents « Ports Propres Actifs en Biodiversité » ;
- en région Occitanie, 2 sessions de formation ont permis de former 22 agents « Ports Propres » et 2 sessions de formation ont permis de formés 20 agents « Ports Propres Actifs en Biodiversité » ;
- en Corse, 1 session de formation « Ports Propres » a permis de former 3 agents et 1 session de formation « Ports Propres Actifs en Biodiversité » a permis de former 4 agents portuaires.

En février 2025, l'Union des ports de plaisance Provence-Alpes-Côte d'Azur-Corse a organisé une formation de formateurs. 8 nouveaux formateurs ont rejoint le réseau national qui compte désormais 17 formateurs agréés (une nouvelle formatrice pour la Méditerranée).



Formation Port Propre en Occitanie©CPIE ILittOcc



Document
Stratégique
de Façade

Méditerranée

2025

BILAN DE LA QUATRIÈME ANNÉE DU PLAN D'ACTION DU DOCUMENT STRATÉGIQUE DE FAÇADE MÉDITERRANÉE

Coordination

Direction Interrégionale de
la Mer Méditerranée,
Mission Coordination des
Politiques de la Mer et du
Littoral

Rédaction

Direction Interrégionale de
la Mer Méditerranée, Pilotes
des actions

Date de publication

Décembre 2025